

Commission de Suivi de Site (CSS) Antibes

Réunion du 17 novembre 2023

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

GENEY Jean-Claude	SOUS-PRÉFECTURE DE GRASSE	Présent
BRUNO Elisabeth	SOUS-PRÉFECTURE DE GRASSE	Présente
CHEVILLON Amandine PEGON Mathieu	DREAL	Présents
	ARS 06	
PARZYS Gilles	DDPP	Présent

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

EL JAZOULI Hassan	Commune d'Antibes	Présent
NASICA Sophie	Conseil départemental	
MELE Eric	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
FONCK Christophe	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
LEONETTI Jean	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
ULIVERI Christophe	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Représenté

Suppléants

MURATORE Michèle	Commune d'Antibes	Présente
LOPINTO Guy	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Présent
GENTE Jacques	Conseil départemental	
DERMIT Jean Pierre	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
TOSSAN Georges	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
GENTE Jacques	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

BABAULT Manuel	CADIS	Présent
BIHL Franck	GADSECA	Présent
JUNCKEL Alain	DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLF JUAN	
MASS-BREZZO Paulette	Association défense de l'environnement des Semboules	

Suppléants

HACHE Corentin	CADIS	Présent
BODINO Isabelle	DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLF JUAN	
LECLAIR Françoise	Association défense de l'environnement des Semboules	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

PEYROUTET Gilles	VALOMED	Présent
MONTOROI Elodie	VALOMED	Présente
FOURNIER Céline	VALOMED	Présente
LEONETTI Jean	UNIVALOM	Représenté
MUSSO Marion	UNIVALOM	

ROTINI Kristyna	VALOMED	
-----------------	---------	--

Suppléant

EL JAZOULI Hassan	UNIVALOM	Présent
DELMOTTE Emmanuel	UNIVALOM	
PEISSELLON Olivier	VALOMED	
PAIUSCO Sacha	VALOMED	
FREGONA Gautier	VALOMED	
DE COONGHE Yannick	VALOMED	

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

● KOBER Marion	UNIVALOM	Présente
● PICCIOCCHI Bernard	VALOMED	Présent

Suppléant

● LAFAY Carole	UNIVALOM	
● LIPRANDI Christophe	VALOMED	

Secrétariat

● JEAUNEAU Nicolas	CYPRES	Présent
--------------------	--------	---------

Pers. qualifiés

● PERRIMOND Denis	Association Région Verte	Présent
-------------------	--------------------------	---------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « EXPLOITANT »

● TREMBLAY Fabien	UNIVALOM	Présent
● ROSSI Didier	UNIVALOM	Présent
● NOEL Charlotte	VALOMED	Présente

La réunion débute à 9H30.

QUORUM

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 14 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : 3 VOIX / MEMBRE	3 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	9 VOIX /12
COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 2 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	4 VOIX /12
COLLÈGE EXPLOITANT : 2 VOIX / MEMBRE	4 PRÉSENTS	1 POUVOIR / 6 MEMBRES	10 VOIX /12
COLLÈGE ASSOCIATIONS : 3 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	6 VOIX /12
COLLÈGE SALARIÉS : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 2 MEMBRES	12 VOIX /12

TOTAL : 13 PRÉSENTS - 1 REPRÉSENTÉ (SOIT 41 VOIX) SUR 22 MEMBRES (60 VOIX) : LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.

Monsieur Geney, ouvre la CSS par une pensée pour Mme Blandine Ackermann, représentant la GADSECA (Groupement d'Associations de Défense de l'Environnement et des Sites de la Côte d'Azur) au sein de la CSS, et décédée en septembre.

Monsieur Geney présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE CSS

Le compte-rendu de la CSS du 18 janvier 2023 est soumis au vote il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :

La Commission adopte le projet de compte-rendu de la CSS du 7 janvier 2022.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 41

Mme Muratore demande que les suppléants soient également destinataires des courriers d'invitation de la CSS. Cette demande est approuvée par M. Geney.

MODIFICATION DES MEMBRES

Une demande est formulée par messieurs Hache et Babault afin que M. Hache prenne la place de titulaire et que M. Babault devienne suppléant.

M. Geney précise qu'il souhaite que la CSS soit un lieu d'échange, d'écoute et de parole. Le président n'a pas vocation à alourdir le dispositif, à ce titre cette demande de modification est approuvée.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 PAR MADAME FOURNIER

Quelques précisions :

Pages 3/4 : Nous avons reçu environ 153.000 tonnes de déchets en 2022, 152.000 tonnes ont été traitées en incinération et 1.222 tonnes ont été détournées lors d'arrêts techniques.

Nous avons connu 10 détections de radioactivité, toutes liées à des traitements médicaux. Les déchets en question ont été isolés sur site puis incinérés après décroissance.

Page 6 : De janvier à mars la charge de l'usine a diminué, cette tendance est retrouvée sur la France entière. De fait, le site n'a pas tourné à sa pleine capacité.

Page 8 : Tous les mâchefers sont traités à Fos-sur-Mer, ils sont in fine utilisés en technique routière après déferraillage.

Page 10 : 100% des eaux du site sont réintégréées dans le processus, il n'y a aucun rejet à la nature. Les eaux pluviales sont également réintégréées via le bassin d'orage.

Page 11 : 69.4 MWh ont été produits par l'unité de valorisation énergétique, dont 80% ont été injectés sur le réseau Enedis.

Monsieur Perrimont : Avez-vous identifié les origines des déchets médicaux radioactifs ? Il faut absolument en rechercher l'origine et en condamner les auteurs.

Monsieur Pegon : Il est très compliqué de remonter à la source de ces déchets issus du milieu médical, il s'agit la plupart du temps de déchets souillés à domicile après une courte visite à l'hôpital. Aujourd'hui on ne reste que très peu de temps à l'hôpital.

Monsieur Hache : A combien sonne le portique ?

Madame Fournier : Le portique sonne à 1.5 fois le bruit de fond, c'est relativement bas. Quand la détection de déchets radioactifs s'effectue plusieurs fois sur la même collecte on peut

éventuellement remonter à un hôpital ou un ehpad, mais sinon c'est très compliqué. Il s'agit ici de déchets très diffus.

Monsieur Babault : Il s'agit donc le plus souvent de problèmes liés aux particuliers ?

Monsieur Pegon : Oui exactement.

Monsieur Peyroutet : On ne réceptionne pas de déchets hospitaliers sur le site. Dans le cas présent nous n'avons identifié aucune source.

Monsieur Geney : On note aussi l'augmentation de l'hospitalisation à domicile.

Monsieur Perrimont : A quoi sont dues les casses relatives aux ruptures de barreaux ? S'agit-il des bouteilles en verre ?

Madame Fournier : Ces casses sont dues aux cartouches de protoxyde d'azote qui nous pose de plus en plus de soucis, c'est en forte augmentation.

Page 14 - Dioxines : On note 1.2 et 1.3 % d'indisponibilité des analyseurs, largement en dessous du seuil de 15% d'indisponibilité indiqué par la norme en vigueur.

Une cartouche a été supérieure à 0.1 ng/Nm³ en avril qui correspond à une phase avec 2 arrêts (arrêt programmé + casse) et un démarrage. Lors de ce cumul épisodique, la combustion a de fait été moins efficace que lors d'un fonctionnement continu.

Le contrôle externe réalisé en mai est conforme.

Monsieur Babault : Nous avons souhaité être en avance sur la norme avec un seuil à 0.051 ng/Nm³, où en sommes-nous ?

Madame Fournier : Nous devons d'ores et déjà 0.05 ng/Nm³ à Univalom alors que la norme est de 0.1 ng/Nm³. La nouvelle norme sera de 0.08 ng/Nm³.

Monsieur Hache : Norme qui n'a pas évolué depuis 30 ans.

Monsieur Geney : Certes, mais nous ne faisons pas la norme, nous ne pouvons que contrôler que le site respecte les normes en vigueur. Cela n'empêche pas cependant d'être ambitieux.

Monsieur Bihl : En général ces incidents se produisent lors des arrêts, combien en faites-vous par an ?

Madame Montoroi : Il y a 2 arrêts prévus par an, mais ce type d'incident reste exceptionnel.

Monsieur Babault : On aimerait en tant que riverains avoir plus de certitudes. La commune d'Antibes nous a donné une autorisation pour réaliser des jardins partagés qui sont positionnés sous les effluents de l'usine. Nous avons besoin de nouvelles analyses pour l'aire de jeux pour enfant construite sur l'ancienne décharge (non dépolluée).

Monsieur Geney : Lors de l'installation d'un nouvel équipement il est réalisé une analyse des risques. Malheureusement le foncier est plutôt rare dans les Alpes-Maritimes, il est difficile de ne choisir que des sites sans passé industriel. Le choix des implantations se fait également selon les connaissances scientifiques actuelles.

Monsieur Hache : Nous avons noté un écart de 137 tonnes entre les tonnages reçus et les tonnages incinérés/déportés, pourquoi ? Un écart était également présent dans les chiffres de 2021.

Madame Fournier : Il peut s'agir du cumul des arrondis, nous sommes en milliers de kilos dans les tableaux alors que les chiffres sont représentés en tonnes. Nous allons regarder cela et vous fournir une réponse.

Réponse : l'écart entre le tonnage réceptionné et le tonnage traité est lié au stock en fosse de réception.

Monsieur Bihl : Pourquoi la part des apports des communes extérieures est variable selon les années ?

Monsieur Peyroutet : Tout dépend de notre résiduel de capacité. Si nous avons encore de la marge, nous acceptons des déchets de communes extérieures ou des déchets des activités économiques. Quand nous sommes à saturation nous refusons ces déchets. L'objectif est

d'optimiser à la fois la gestion des déchets sur le département et l'exploitation de l'usine avec la production d'électricité.

Monsieur Babault : Si dans les années prochaines le tri s'améliore et que la quantité de déchets incinérés diminue, qui paiera la différence de tonnage ?

Monsieur Geney : Les installations liées aux déchets sont en nombre inférieur par rapport à il y a quelques années. En cas de baisse des tonnages, l'objectif est de supprimer des installations vieillissantes au lieu de les remplacer. Une sous-exploitation est plus nocive pour l'environnement qu'une utilisation à pleine charge (trop de Stop&Go).

Monsieur Perrimont : Il y a un effort de communication à faire pour augmenter la qualité du tri.

Madame Muratore : Je demande depuis plusieurs années que l'on fasse une information sur ce que devient le déchet après son départ à la poubelle. Il faut faire de la pub pour développer l'économie circulaire autour du déchet.

Monsieur Bihl : Est-ce-que la généralisation du compostage annoncée début 2024 a été évoluée quant à l'évolution du tonnage de déchets ?

Madame Kober : La campagne de communication d'Univalom sur le compostage doit commencer en décembre.

Monsieur El Jazouli : La mise en place des composteurs est en cours depuis plusieurs années sur le territoire.

Madame Montoroi : L'incidence se fera progressivement et nous nous adapterons.

Monsieur Peyroutet : On s'adapte déjà depuis des années, on note déjà une meilleure qualité du tri et une baisse du tonnage.

Madame Muratore : La diminution du bio-déchet devra-t-elle se compenser par l'ajout d'eau ?

Madame Montoroi : Cette baisse est de fait compensé par la diminution du plastique dans la poubelle grâce à l'amélioration du tri.

Partie PSE (Plan de Surveillance de l'Environnement) présentée par Madame Noël

Page 30 : Deux points de mesure ont été ajoutés en zones d'effets max et secondaire suite à la dernière CSS.

Monsieur Hache : Comment les emplacements des points de mesure ont-ils été choisis ?

Madame Noël : Ils sont choisis en fonction d'un modèle de dispersion tenant notamment compte du vent, de la météo, du relief, etc.

Monsieur Hache : Le modèle tient-il compte des caractéristiques de chaque substance, notamment en termes de poids, pouvant évoluer sur la dispersion ?

Madame Noël : Oui en effet, la dispersion est différente pour chaque substance, un modèle de dispersion est réalisé pour chacune d'entre elles et le choix final se fait en tenant compte de l'ensemble des substances.

Monsieur Bihl : Quels sont les éléments pris en compte dans le modèle ? Pouvez-vous nous dire quel est le modèle utilisé ?

Monsieur Geney : Je propose que ces informations soient intégrées au compte-rendu.

6. Modélisation aérodyspersive

6.1 Présentation du modèle de dispersion

Tauw France a réalisé la modélisation aérodyspersive des émissions atmosphériques en provenance de la zone d'exploitation du site grâce au logiciel ISC AERMOD.

Il s'agit d'une interface utilisant des codes de calculs développés par l'US EPA (ISCST3, AERMOD et ISC PRIME), éprouvés de par le monde pour leur fiabilité et leur capacité en terme de simulation aérodyspersive à but de calage et/ou à but prédictif pour les éléments gazeux ou les poussières issus de sources ponctuelles (cheminées d'usine ou de particuliers, chauffages urbains, centrales thermiques, etc.) ou surfaciques (incendies-fumées, émanations de biogaz de décharge, etc.), au niveau du sol ou en hauteur.

Ces codes de calculs ont été développés par l'US EPA (ministère de l'environnement américain). Cet organisme est dans de nombreux domaines de l'environnement une référence en la matière.

Par ailleurs, ce modèle est présenté dans les premiers modèles de référence du « guide méthodologique sur l'évaluation des risques sanitaires liés aux substances chimiques dans l'étude d'impact des ICPE » (INERIS version projet 3.0 de novembre 2001).

6.2 Hypothèses de travail

6.2.1 Données introduites dans le modèle

Pour réaliser une modélisation de la dispersion des rejets atmosphériques, un certain nombre de données est nécessaire :

- Certaines sont connues avec précision et seront introduites dans le logiciel sans modification (données de type A dans le tableau suivant)
- D'autres sont connues avec une relative précision mais par précaution, ces données sont modifiées pour aboutir à des résultats plus élevés. Dans la suite du texte, cette approche sera intitulée principe de prudence (données de type B dans le tableau suivant). Ce principe de prudence est utilisé dans le guide méthodologique que nous avons cité plus haut.
- Enfin, d'autres données sont très difficiles à apprécier et par conséquent, le principe du cas le plus défavorable sera retenu en introduisant plusieurs valeurs dans le modèle et en ne retenant que celles qui conduisent aux résultats les plus élevés (données de type C dans le tableau suivant).

Données	Type		
	A	B	C
Données météorologiques	X		
Topographie aux alentours du site	X		
Choix des récepteurs (ou des cibles) pour le calcul des concentrations et dépôts	X		
Hauteur des récepteurs		X	
Durée d'émission réelle des sources de polluants		X	
Flux des polluants rejetés à l'atmosphère pour chacune des sources estimées			X
Masse volumique des particules rejetées à l'atmosphère			X
Diamètre aérodynamique des particules rejetées à l'atmosphère			X

Monsieur Bihl : Il y a un problème de sensibilité de la mesure car les jauges Owen ne sont pas capables de détecter la dioxine. Seuls 5 mesures sont valables sur le lot, les autres sont en dessous de la limite de quantification.

Madame Montoroi : C'est justement très positif car cela signifie que les résultats sont très majoritairement en dessous des limites de détection.

Monsieur Geney : L'objectif est ici de voir l'impact de l'usine, pas de mesurer la qualité de l'air.

Madame Montoroi : Les points de collecte sont placés dans les zones les plus défavorables et nous sommes rassurés de voir que l'effet n'est pas mesurable !

Monsieur Bihl : L'usine pollue, on le sait et il n'est pas normal de ne rien retrouver !

Monsieur Geney : Je suis étonné de voir que certains préféreraient qu'il y ait des polluants mesurés. L'objectif n'est pas de savoir si l'air est pollué ou pas, mais de voir l'apport de l'usine dans cette pollution. Et le cas échéant il faut savoir si cet apport est supérieur ou non aux normes.

Madame Chevillon : Nous pouvons prévoir un contrôle l'année prochaine sur l'analyse environnementale afin de vérifier que le plan de surveillance mis en œuvre permet bien de mesurer avec fidélité les effets du site.

Monsieur Geney : Les résultats de ce contrôle seront présentés lors de la prochaine CSS.

Monsieur Peyroutet : Organisons un point parallèlement à la CSS sans attendre ce timing, nous pouvons vous présenter le PSE plus en détails.

Monsieur Bihl : En tant que riverains on s'inquiète de ne rien voir sur les contrôles car on se demande si on regarde au bon endroit.

Monsieur Peyroutet : Nous avons des salariés 24h/24 sur le site, notre priorité est qu'ils soient tous en bonne santé.

Madame Muratore : Peut-on ajouter les seuils limites sur les tableaux afin qu'ils soient plus faciles à interpréter pour les néophytes ?

Madame Chevillon : Il y a des valeurs limites à respecter à l'émission mais pas dans l'environnement. Il y a cependant des valeurs de référence dans l'environnement.

Monsieur Geney : Rajoutons les seuils et valeurs de référence sur les tableaux pour avoir des points de comparaison.

Présentation de la DREAL (Monsieur Pegon)

Le site est prioritaire et fait l'objet d'une inspection annuelle par les services de la DREAL. Le contrôle ne porte donc pas sur l'ensemble des prescriptions des arrêtés préfectoraux ou ministériels en vigueur sur le site mais sur un échantillonnage.

L'inspection réalisée le 30/09/2022 a donc porté sur les nuisances sonores, la protection contre la foudre, les déchets produits par l'exploitation ainsi que les déchets entrants (action nationale). Deux constats susceptibles de suites administratives ont été réalisés et ont été réglés par l'exploitant dans le cadre du contradictoire.

Le prochain contrôle sera réalisé la semaine prochaine, le jeudi 23 novembre 2023, et deux contrôles seront réalisés en 2024, avec notamment une inspection ayant pour thème le suivi et la mise en place du PSE par l'exploitant.

Questions diverses

Monsieur Picciocchi : Quid de la sensibilisation par rapport aux cartouches de protoxyde d'azote ? Dans nos fours les impacts sont particulièrement violents.

Madame Kober : Une campagne de communication va être réalisée sur le protoxyde d'azote. Nous allons également faire des caractérisations sur les mâchefers afin de savoir combien il y a de verre.

Monsieur Bihl : Qu'en est-il du réseau de chaleur ?

Monsieur Tremblay : Il y aura dans le futur cahier des charges la création d'un réseau de chaleur. Cela apparaîtra dans le renouvellement de la concession.

Monsieur Hache : Comment est réalisée la maintenance pour prévenir les pannes ?

Madame Fournier : Nous avons un plan de maintenance avec une périodicité donnée par le constructeur afin de cadrer et de programmer les interventions de maintenance préventive. Une information est faite par Univalom pour vous informer des arrêts programmés.

Monsieur Babault : Plusieurs retards et manquements ont été constatés sur le site, afin de permettre une meilleure publication des informations, nous souhaiterions que les données soient automatisées afin d'être diffusées sans risques de perturbation/retards dû à la saisie manuelle actuellement employée. Bien que ces données ne soient pas obligatoires, elles constituent un très bon moyen de surveillance du site qui rassure les riverains de par son accessibilité à tous. Une saisie automatique pourrait également libérer le personnel de l'UVE d'une tâche supplémentaire. Nous précisons qu'à chacune de nos relances à ce sujet, UNIVALOM a toujours répondu avec réactivité et professionnalisme (en nous envoyant les publications manquantes notamment), cette demande a simplement pour but de faire gagner du temps à l'ensemble des intervenants.

Monsieur Tremblay : Sur les manquements il est vrai que certains jours l'information n'est pas mise en ligne car il s'agit d'une entrée manuelle.

Monsieur Peyroutet : L'extraction automatique pour mise en ligne ne sera pas possible à partir de notre serveur pour des questions de sécurité.

Madame Kober : Notre site ne permet pas non plus de mettre à jour ces données de manière automatisée.

Monsieur Bihl : Comme nous l'avons évoqué en préambule de la dernière réunion de la CSS, nous souhaiterions en tant que représentant des riverains, améliorer notre technicité et ce afin d'être plus à même de participer aux échanges de manière constructive. Cette technicité passe notamment par la connaissance de certaines normes qui nous sont malheureusement à l'heure actuelle inaccessibles dans notre rôle de riverains. L'article 15 du règlement intérieur ouvre le droit au défraiement de ces normes.

Madame Fournier : Cela sera compliqué puisque la norme est individuelle et non partageable, on ne peut pas exporter de document depuis le site internet. On ne peut donc pas la payer et vous la partager.

Monsieur Hache : L'annexe sur la surveillance des eaux souterraines manque d'informations pertinentes (aucune localisation des piézomètres sur une carte, pas de cartographie des nappes phréatiques, on ne sait pas si ce sont des nappes phréatiques captives ou libres, aucune information sur les valeurs limites, manque d'information sur la géologie des sols, etc..). Nous demandons une amélioration de cette annexe, à l'instar de la bioaccumulation et des jauges Owen, un bureau d'études pourrait être mandaté pour rédiger un rapport technique en recoupant les données issues des échantillons et surtout formuler une interprétation sur les résultats obtenus (que nous n'avons pas à aujourd'hui dans les documents constituant l'annexe).

Madame Fournier : Il y a un piézomètre en amont du site, deux sur site et un en aval. Nous sommes d'accord pour améliorer la présentation de l'annexe sur le rendu des résultats. Néanmoins, il n'y a pas de VLE pour ce type de valeurs.

Monsieur Geney demande à recalculer le planning de la CSS par rapport à l'année présentée.

Madame Montoroi : Le 31 mars nous avons compilé l'ensemble des données La CSS est donc organisable à partir du 1^{er} avril. Cependant, au mois d'avril il y a l'arrêt technique de l'usine sur 3 semaines, il est préférable de planifier entre mai et juin.

Monsieur Geney : Il faudrait donc faire la CSS 2024 en avril ou juin 2024 (pas au mois de mai).

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la CSS se termine à 12h20.

Le Président de la CSS,



Jean-Claude GENEY
Sous-Préfet de Grasse

CSS Bilan 2022

*Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes
Le 17 novembre 2023*



SOMMAIRE

01

Gestion des déchets entrants et données de fonctionnement

02

Bilan des sous produits et réactifs

03

Gestion des effluents aqueux

04

Valorisation énergétique

05

Surveillance des rejets atmosphériques

06

Parties intéressées

07

Evènements notables / perspectives

08

Plan de Surveillance de l'Environnement

GESTION DES DÉCHETS ENTRANTS

TONNAGES RÉCEPTIONNÉS et PROVENANCE

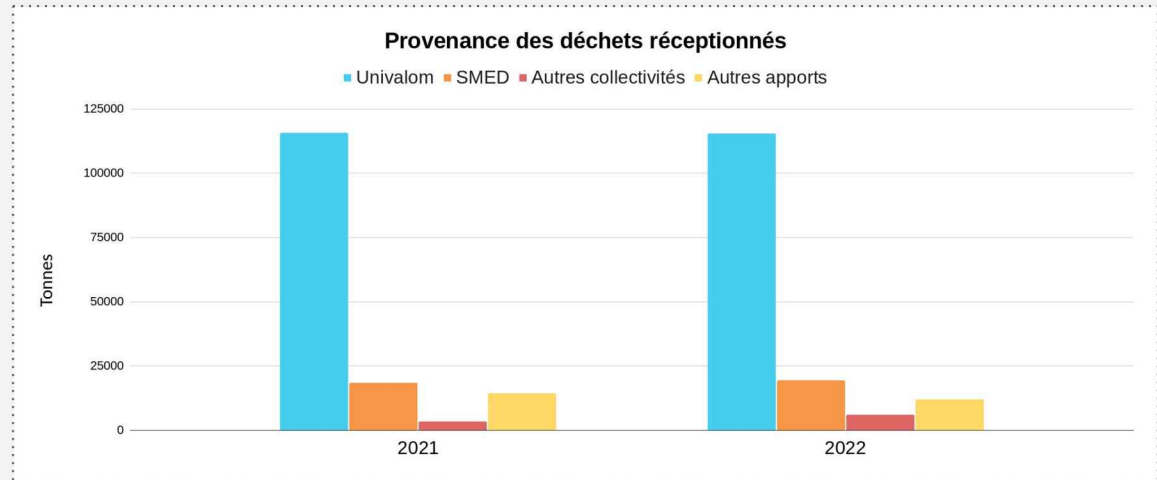
2022

153 039 tonnes réceptionnées

92% déchets ménagers des collectivités

8% déchets d'activité économique

14 destructions de déchets non conventionnels



GESTION DES DÉCHETS ENTRANTS

TONNAGES TRAITÉS

2022

151 954 tonnes incinérées

1 222 tonnes d'UNIVALOM détournées

1007 vers UIOM Nice (06)

215 vers ISDND Bagnols-en-forêt (83)

10 détections de radioactivité gérées par la Protection Civile puis la CMIR

*Toutes causées par des radioéléments issus de traitement médicaux
(Tc 99, I 131 et Lu 177)*

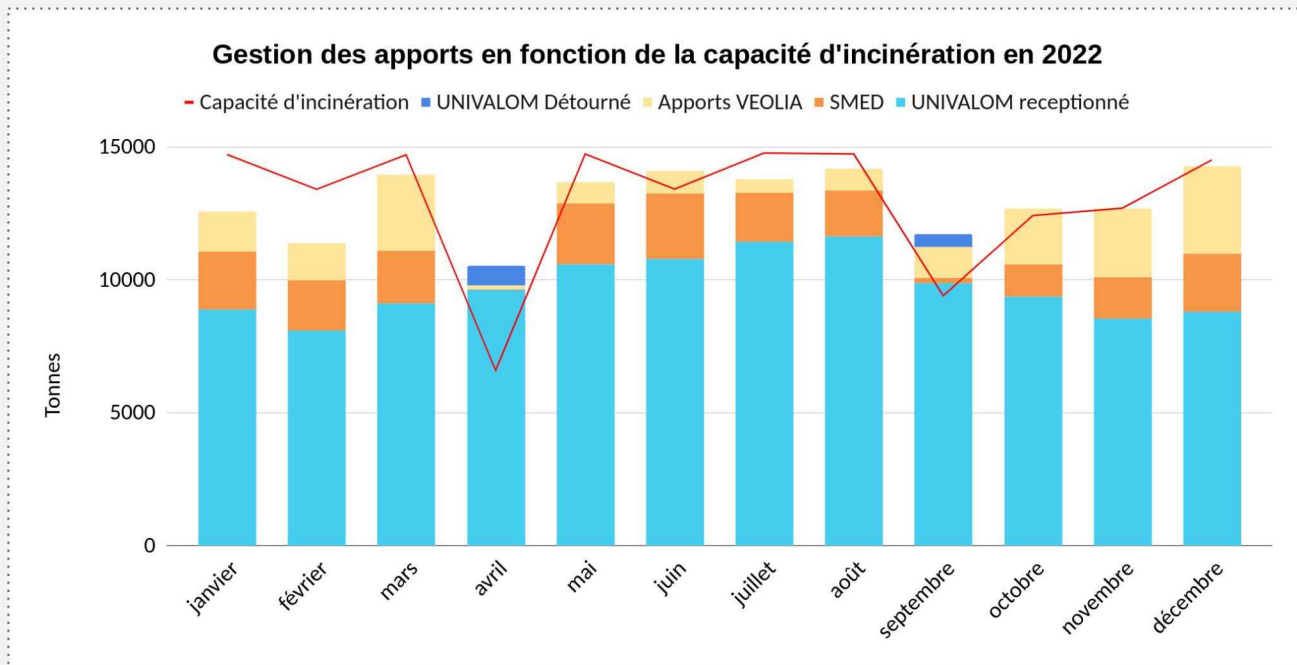


GESTION DES DÉCHETS ENTRANTS

GESTION DES APPORTS

Sous capacité de janvier à mars

Gestion de fosse en anticipation
des arrêts techniques
programmés



DONNÉES DE FONCTIONNEMENT

DÉBITS ET DISPONIBILITÉ

La moyenne horaire d'incinération et la moyenne horaire de production de vapeur ont baissé entre 2021 et 2022 malgré un temps de fonctionnement plus élevé

-> baisse de charge de janvier à mars

-> baisse de la production des déchets ménagers à isopérimètre

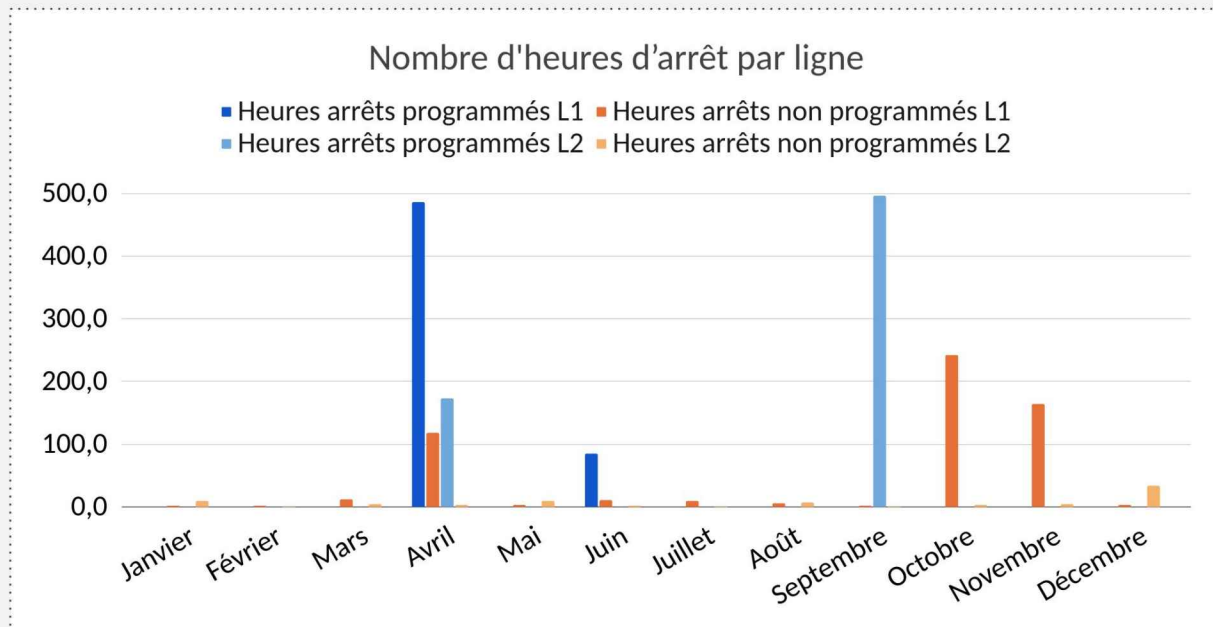
cumul des 2 Lignes	2021	2022
Tonnages incinérés	152 179 T	151 954 T
Temps de fonctionnement	15 363 h	15 607 h
Moyenne horaire d'incinération	9,9 T/h	9,7 T/h
Moyenne horaire de production de vapeur des chaudières	27,1 T/h	26,7 T/h
Taux de disponibilité <i>Nb d'heures de fonctionnement / Nb heures année civile</i>	88%	89%

DONNÉES DE FONCTIONNEMENT

SUIVI DES ARRÊTS

Deuxième semestre 2022

Deux arrêts non programmés d'une semaine pour casse barreaux de grille de combustion (probablement protoxyde d'azote)



BILAN DES SOUS-PRODUITS ET RÉACTIFS

SOUS-PRODUITS

Sous produits	2022
Mâchefers (Kg/T de déchets incinérés)	235,14
REFIOMs (Kg/T de déchets incinérés)	33,82

2022

35 730 Tonnes de Mâchefers valorisés par l'Installation de Maturation et d'Élaboration (IME) de Mat'ild à Fos sur Mer (13)

5 139 Tonnes de REFIOM traités par l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux de Bellegarde (30)



BILAN DES SOUS-PRODUITS ET RÉACTIFS

RÉACTIFS POUR LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Réactifs	2022
Chaux (Kg/T de déchets incinérés)	7,43
Coke de lignite (Kg/T de déchets incinérés)	0,88
Ammoniaque (Kg/T de déchets incinérés)	2,27



GESTION DES EFFLUENTS AQUEUX

BILAN DES CONSOMMATIONS

usine zéro rejet, toutes les eaux industrielles produites sont injectées dans les fours

Utilisations	2022
Quantité totale d'eau de ville consommée	27 324 m3
Quantité pour le process (appoint pour le refroidissement des mâchefers par exemple)	14 603 m3
Quantité d'eau pour la production d'eau de chaudières	12 202 m3
Quantité d'eau sanitaire	519 m3
Quantité d'eau d'arrosage	0 m3
<i>Quantité d'eau injectée pour la régulation de température</i>	<i>8 381 m3</i>

Actions sécheresse / maîtrise des consommations :

- suivi d'indicateurs de consommation (ISO 14001)
- arrêt de l'arrosage des espaces verts

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Valorisation électrique	2022
Production	69 414 MWh
Injection sur le réseau ENEDIS	56 376 MWh
Autoconsommation	13 038 MWh
Achat	199 MWh
Performance Énergétique <i>Qualification d'Unité de Valorisation Énergétique (Mode de traitement R1) si > à 65%</i>	80,7 %



La quantité d'**électricité injectée** sur le réseau ENEDIS représente **81% de la production totale**

L'**autoconsommation** d'électricité représente **98% de la consommation totale** de l'usine en 2022

SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

AUTOSURVEILLANCE SUIVI EN CONTINU

1 analyseur titulaire par Ligne

1 analyseur redondant pour prendre le relais en cas de défaut d'un titulaire

Moyenne annuelle des concentrations journalières	Ligne 1	Ligne 2	VLE journalière (Valeur limite d'Émission)
HCL mg/Nm3	6,75	5,84	10
SO2 mg/Nm3	1,52	4,50	20
NOx mg/Nm3	64,93	67,60	80
COT mg/Nm3	0,40	0,16	10
Poussières mg/Nm3	0,31	0,55	10
NH3 mg/Nm3	0,33	0,22	10
HF mg/Nm3	0,05	0,06	1
CO mg/Nm3	1,52	3,66	50

SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

AUTOSURVEILLANCE SUIVI EN CONTINU

Compteurs d'indisponibilité des analyseurs et de dépassement des VLE (Valeur Limite d'Émission) 30 min

Compteurs annuels	Ligne 1	Ligne 2	Maximum autorisé
Dépassement des VLE 1/2h (10 min pour le CO)	2 h	7 h	60 h
Indisponibilité des analyseurs	12 h 10	12 h	60 h

Rapport mensuel complet avec analyse de chaque dépassement transmis mensuellement à la DREAL

SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

AUTOSURVEILLANCE SUIVI EN CONTINU

Les mesures de dioxines sont effectuées par l'analyse de prélèvements effectués en continu dans les fumées et accumulés sur des périodes de 4 semaines

Indisponibilité des préleveurs	Ligne 1	Ligne 2	Maximum autorisé
Indisponibilité annuelle par rapport au temps de marche de la Ligne	1,3 %	1,2 %	15 %

Les résultats de **toutes les cartouches de 2022 sont inférieurs à la VLE** de 0,1 ng/Nm³ (Valeur limite d'Émission) sauf la cartouche d'avril sur la Ligne 1

SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

AUTOSURVEILLANCE SUIVI EN CONTINU

Focus cartouche d'avril sur la Ligne 1

0,1054 ng/Nm³ > 0,1 ng/Nm³ (VLE)

Contexte particulier de prélèvement :



4,2 jours cumulé de fonctionnement sur 28 comprenant

- 1 arrêt pour maintenance annuelle,
- 1 démarrage suite à la maintenance annuelle,
- 1 arrêt sur fuite de chaudière

**Régime non stabilisé sur
ces phases d'arrêt et démarrage**

Pas de dépassement lors du contrôle externe de début mai

SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

CONTRÔLES EXTERNES SEMESTRIELS

DATE	LIGNE	OBJETS DES MESURES	ORGANISME
du 12 au 18 mai 2022	1 et 2	Rejets tous polluants	APAVE
du 16 au 25 janvier 2023*	1 et 2	Rejets tous polluants	APAVE

**ATPNP en octobre et novembre,
pas possible en décembre*

Les résultats des campagnes de surveillance externes sont **conformes** aux seuils de l'arrêté ministériel modifié du 20 septembre 2002 et de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2013.

PARTIES INTÉRESSÉES

DREAL

Visite d'inspection du 30 septembre 2022 sur la réception et la production de déchets

- six constats dont deux susceptibles de faire l'objet de suites administratives,
- Le constat n°5 qui fait état d'un Véhicule Hors d'Usage (VHU) présent sur le parking.
- Le constat n°6 indique qu'une des non-conformités du précédent contrôle "foudre" n'est pas encore traitée lors de la visite d'inspection.

Les **réponses** de Valomed à ces deux constats sont **satisfaisantes**, l'Inspection des Installations Classées n'a pas proposé de suite administrative.

PARTIES INTÉRESSÉES

RIVERAINS

2 plaintes ont été réceptionnées et traitées en 2022

- Le 14/01/2022 pour des nuisances sonores causées par une livraison de réactif en citerne très tôt le matin en dehors des heures d'ouverture habituelles.
- Le 24/05/2022 pour des nuisances sonores causées par une vanne mal disposée lors du démarrage complet de l'usine après arrêt technique quelques jours auparavant.

PARTIES INTÉRESSÉES

VISITES

4 visites en 2022 :

- Des membres de la Commission Environnement de la Ville d'Antibes,
- Le Président et la Directrice du SMIDEV,
- Elus et personnel d'UNIVALOM,
- École des Mines de Paris.



PARTIES INTÉRESSÉES

UNIVALOM



Réunion mensuelle entre UNIVALOM et VALOMED (suivi du contrat PPP)

Un rapport mensuel d'activité est transmis à UNIVALOM,

4 audits menés par UNIVALOM en 2022 : les thèmes abordés vont de la surveillance environnementale au suivi de maintenance des installations.

PARTIES INTÉRESSÉES

TRIPLE CERTIFICATION ISO

- ISO 9 001 : Management de la **qualité**
- ISO 14 001 : Management **environnemental**
- ISO 50 001 : Management de **l'énergie**



EVÈNEMENTS NOTABLES 2022

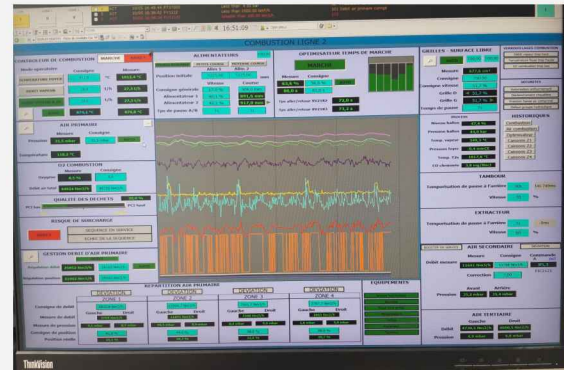
Au delà des révisions classiques (mécanique de four, béton réfractaire, nettoyage chaudière, ...)

Ligne 1 :

- la **tête du Four** a été remplacée
- Dépose et révision en atelier du variateur d'air primaire de combustion

Ligne 2 :

- optimisation de la régulation de combustion de la Ligne 2



EVÈNEMENTS NOTABLES 2022

Communs :

Remplacement du stator de l'alternateur



Conversion des brûleurs de maintien en température du fuel domestique au gaz



Remplacement de la chaîne de l'élévateur à godets



A VENIR

2023 - 2024

Poursuite de la problématique protoxyde d'azote

plusieurs arrêts non programmés sur période estivale (mai à septembre)

Évolutions réglementaires - travaux de mise en conformité BREFs incinération - déc 2023

l'UVE est impactée par 5 des 37 "Meilleures Techniques Disponibles" imposées

3 grands chantiers :

- Installation d'analyseurs en continu du mercure,
- Augmentation de la capacité de stockage et d'injection de la chaux
- Comptage des conditions d'exploitation autres que normales

Diverses analyses en complément des existantes notamment sur les rejets atmosphériques



PLAN DE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Présentation par Charlotte Noël

CSS 2023

*Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes
17 Novembre 2023*



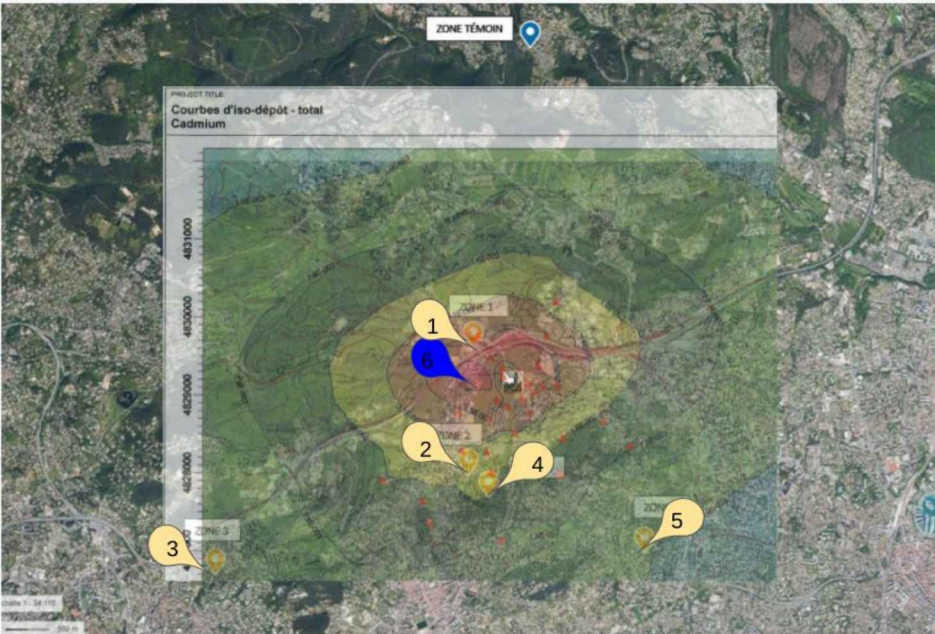
Plan de Surveillance Environnementale - 2022

*Valomed
CSS - Novembre 2023*

Contexte

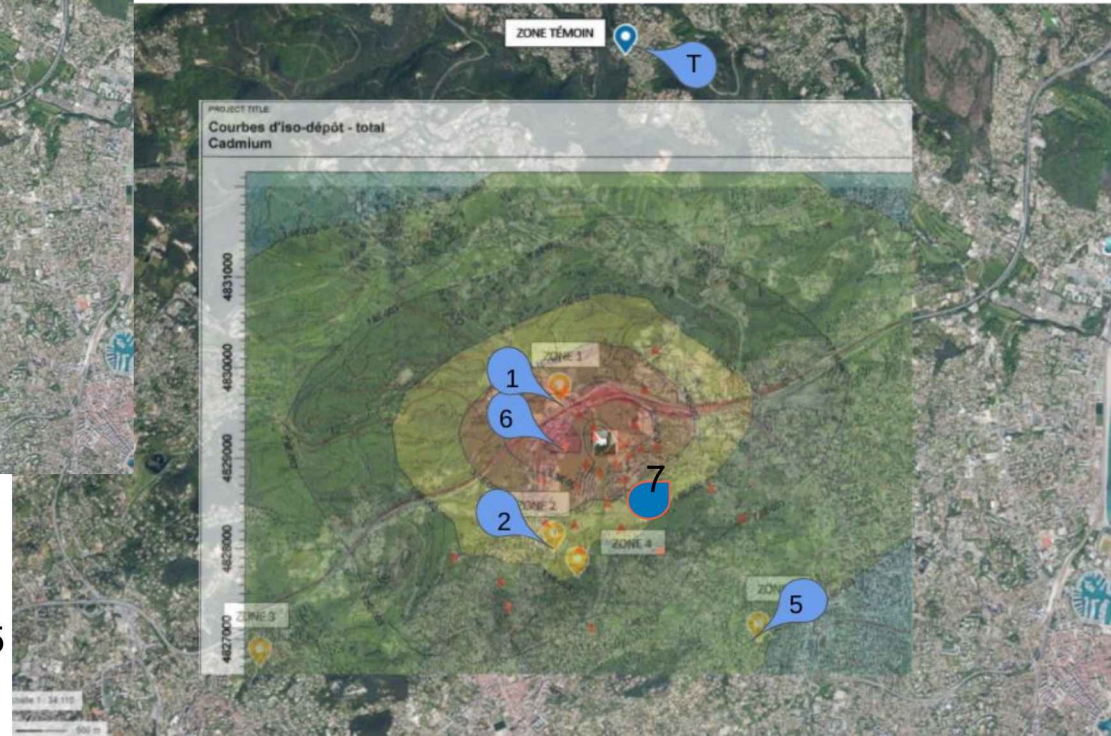
- ❖ Campagne annuelle de **jauges Owen** (2x1mois) depuis 2022
- ❖ Campagne de biosurveillance sur les **aiguilles de pin**, accumulateurs de polluants atmosphériques avec l'ajout du suivi des métaux depuis 2022
- ❖ Nouveaux points 6 en zone d'effet max et 7 en zone d'effet secondaire
- ❖ Campagnes menées par les bureaux d'études Kali'air et Evinerude

Positionnement des points de suivi



Suppression :
du point 4 (très proche du 2)
du point 3 = témoin urbain, idem point 5

=> Ajout du point 6 en zone d'effet max et
ajout du point 7 en zone d'effet
secondaire





Suivi sur les jauges Owen

Suivi des retombées par jauges Owen

- ❖ Composés analysés : 11 métaux (Sb,As,Cd,Cr,Sn,Mn,Ni,Pb,Se, Pt,Hg) + Dioxines/Furanes
- ❖ Périodes de campagne :
 - du 25 mai au 23 juin 2022
 - du 13 octobre au 10 novembre 2022
- La jauge 6 n'a pas été exposée 1 mois (10j), car installée après les autres dans l'attente d'obtenir les accords, les résultats sont non exploitables



Localisation des jauges 2022

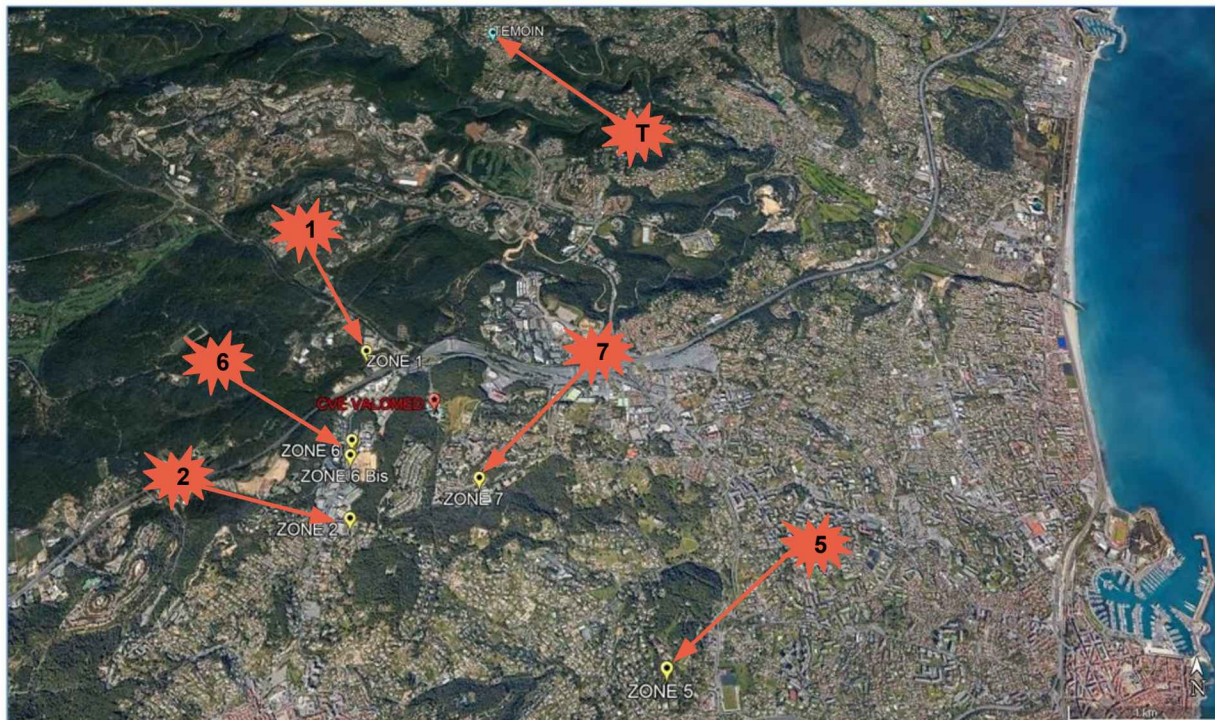


Figure 7 : Carte satellite des zones de prélèvements autour du site

Valeurs de référence des jauges Owen

Tableau 5 : Niveaux repères des dépôts atmosphériques totaux de PCDD/F établis par le BRGM (2012)

Typologie	Dépôts atmosphériques totaux en PCDD/F (en pg TEQ _{OMS 2005} /m ² /j) valeurs guides BRGM publiées en 2012
Bruit de fond urbain et industriel	0 - 5
Environnement impacté par des activités anthropiques	5 - 16
Proximité d'une source	> 16

Tableau 10 : Niveaux de référence de retombées pour certains métaux proposés par l'INERIS

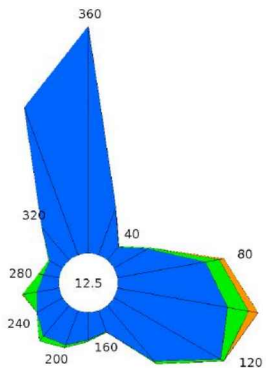
Concentrations moyennes en métaux attendues (µg/m ² /j)									
Zone	As	Cd	Cr	Cu	Hg	Mn	Ni	Pb	Zn
Bruit de fond rural	0,91	0,4	2,5	11	0,13	43	3,2	7	153
Bruit de fond urbain	1,33	0,5	4,6	21	0,12	55	4,0	20	119
Zone impactée située entre 500 m et 1000 m de l'incinérateur	0,98	0,3	2,1	31	0,38	35	5,0	5	77
Zone impactée située entre 100 m et 500 m de l'incinérateur	1,41	0,3	2,8	40	0,32	32	3,2	11	125
Zone impactée située à moins de 100 m de l'incinérateur	2,76	2,8	29,5	23	0,2	291	25,9	217	92

Valeurs de référence des jauges Owen

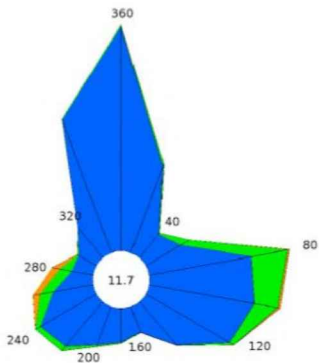
Tableau 8 : Moyenne de dépôt autorisée en Allemagne (TA LUFT, 2002) pour certains métaux lourds

Composé	Moyenne TA LUFT 2002 $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$
Mercure	1
Nickel	15
Arsenic	4
Plomb	100
Cadmium	2

Conditions météorologiques de la campagne jauges Owen



Campagne juillet/septembre 2020



Campagne juillet/septembre 2021

Tableau 22 : Secteurs des vents principaux observés au cours de la campagne de mesure

Période du 25 mai au 23 juin 2022	
Vents dominants	Secteur Nord-Est/Est/Sud-Est (60° à 140°) soit 44,6 % des observations
Vents secondaires	Secteur Nord (340° à 40°) soit 26,4 % des observations Secteur Sud-Ouest (220° à 240°) soit 8,2 % des observations

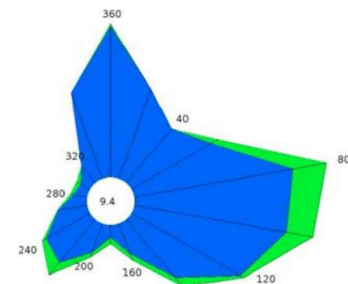
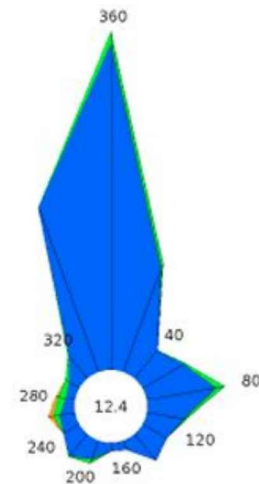


Tableau 21 : Secteurs des vents principaux observés au cours de la campagne de mesure

Période du 13 octobre au 10 novembre 2022	
Vents dominants	Secteur Nord-Ouest/Nord/Nord-Est (340° à 20°) soit 51,4 % des observations
Vents secondaires	Secteur Est (60° à 80°) soit 10,5 % des observations



Conditions météorologiques de la campagne jauges Owen

Point	Distance à l'UVE (m)	Secteurs des vents influençant le point (°)	% d'observations (tous vents confondus) sur la période de mesure				Typologie du point (mai-juin)	Typologie du point (oct-nov)
			2020	2021	2022 (mai-juin)	2022 (oct-nov)		
Point Z1	700	100-140	24,6 %	18,7%	25,6%	8,1%	Effet max	Effet secondaire
Point Z2	1100	20-60	7,8 %	11,3%	17,0%	16,3%	Effet secondaire	Effet max
Point Z5	2600	320-340	15,3 %	13,0%	7,3%	16,7%	Effet secondaire	Effet secondaire
Point Z6	670	40-80	-	-	23,5%	13,4%	Effet max	Effet max
Point Z7	730	300-340	-	-	8,3%	18,0%	Effet secondaire	Effet max
Zone témoin	3600	180-200	6,4 %	6,7%	3,5%	2,5%	Témoin	Témoin

- ❖ 1e campagne : Z1 et Z6 sont les plus susceptibles d'être exposés aux retombées potentielles du site
- ❖ 2e campagne : Z7, Z6, Z2 et Z1 sont les plus susceptibles d'être exposés aux retombées potentielles du site.
- ❖ Le témoin est peu susceptible d'être exposé aux retombées potentielles de l'UVE.

Résultats - Dioxines/Furanes période mai

2020
2021

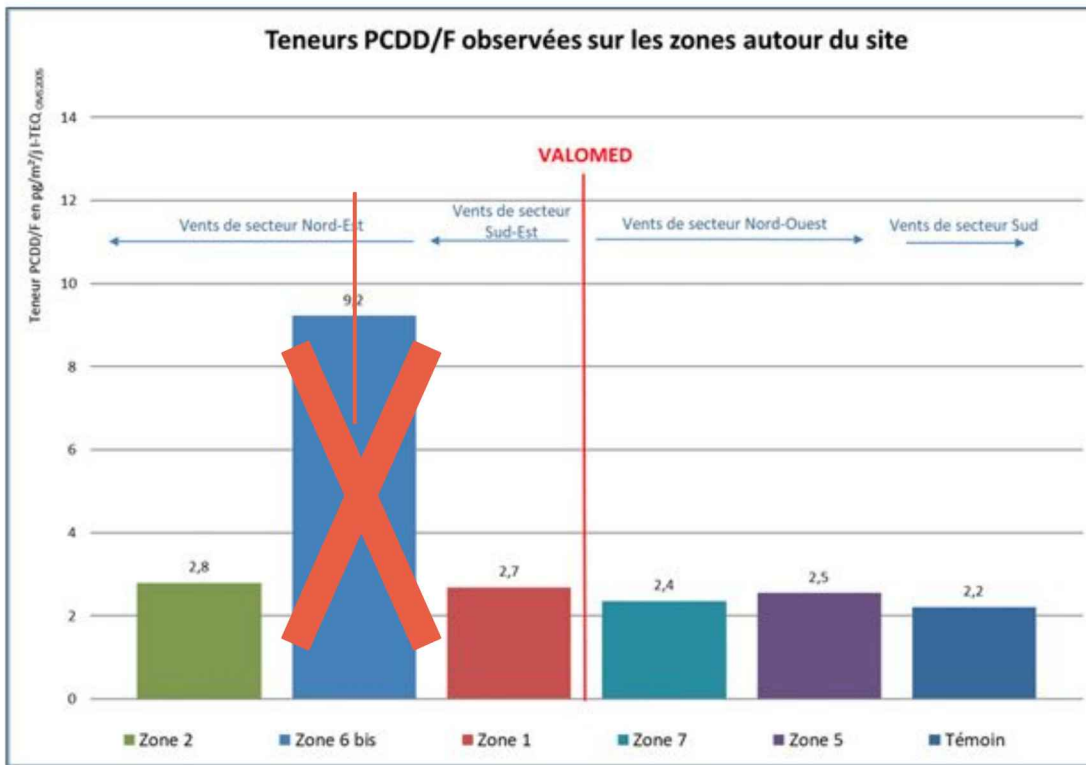
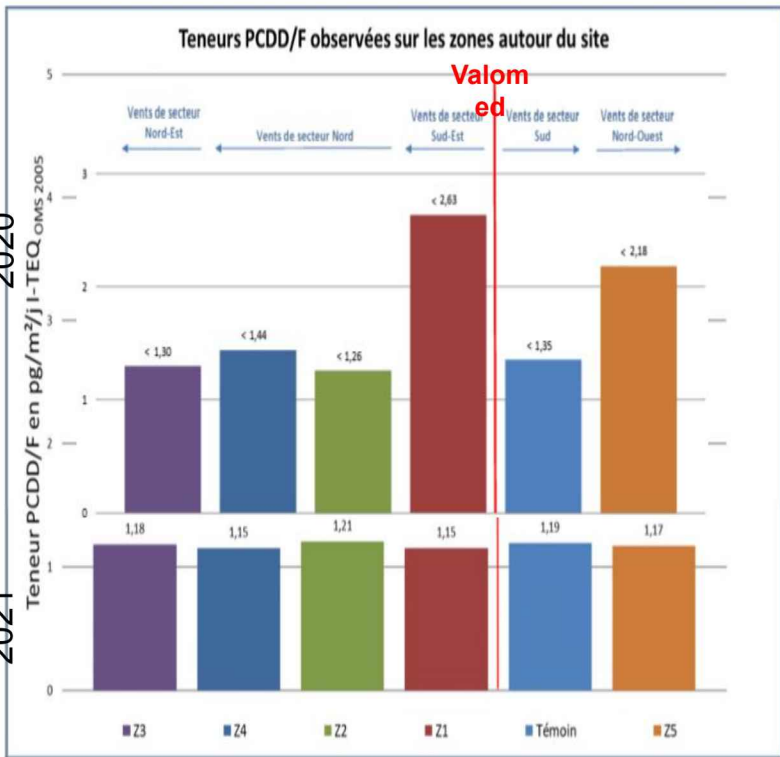


Figure 8 : Teneurs en dioxines et furanes mesurées sur les différents points

Figure 14 : Teneurs en dioxines et furanes chlorés mesurées sur les différentes zones

Résultats - Dioxines/Furanes période octobre

2020
2021

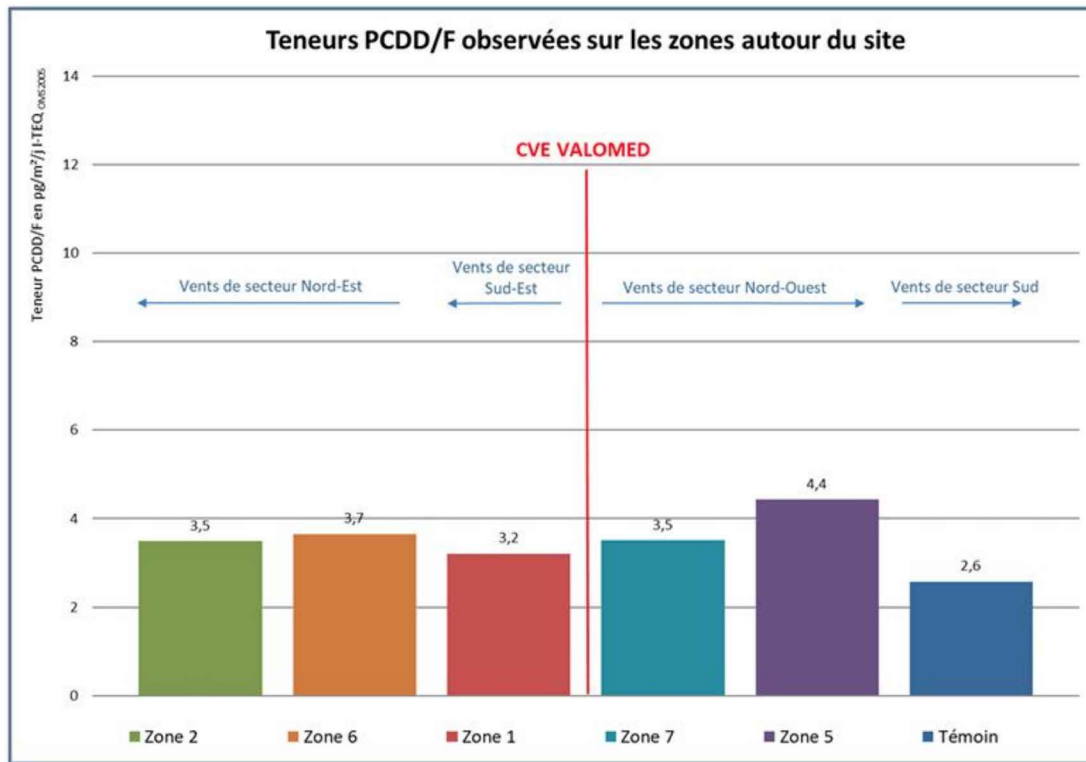
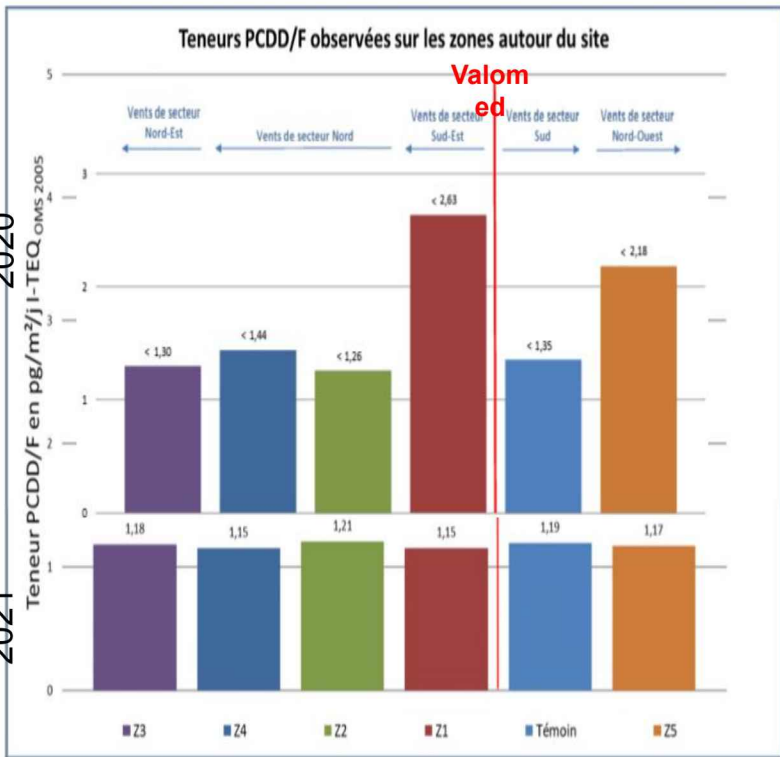


Figure 8 : Teneurs en dioxines et furanes mesurées sur les différents points

Figure 15 : Teneurs en dioxines et furanes chlorés mesurées sur les différents points

Répartitions des congénères - Dioxines/Furanes Mai

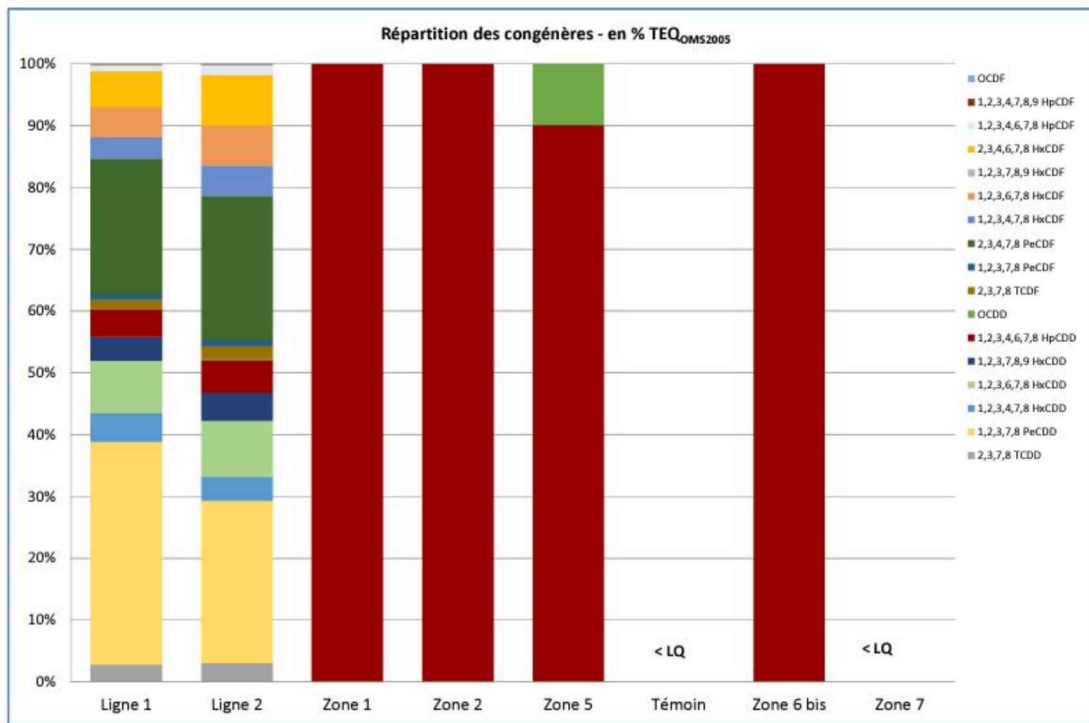


Figure 17 : Répartition en pourcentage TEQ (OMS) des congénères PCDD/F quantifiés à l'émission et au niveau des zones de mesures par jauges OWEN

Pas de source de pollution unique

Répartitions des congénères - Dioxines/Furanes Octobre

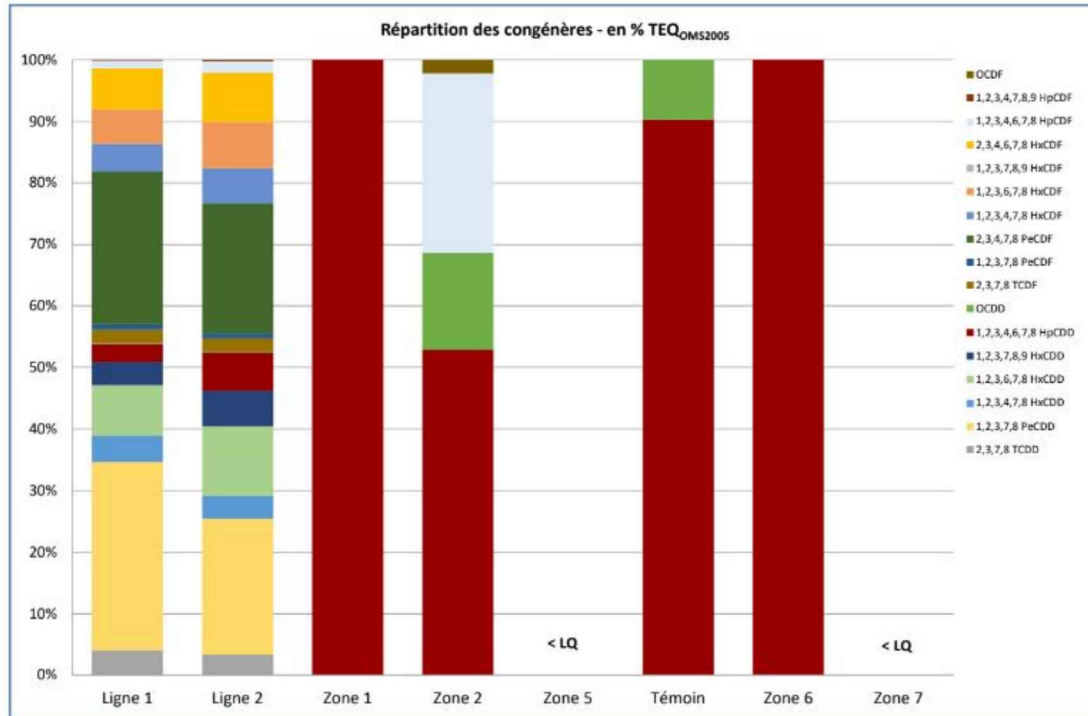


Figure 18 : Répartition en pourcentage TEQ (OMS) des congénères PCDD/F quantifiés à l'émission et au niveau des zones de mesures par jauges OWEN

Pas de source de pollution unique

Résultats - Métaux mai

2020
2021

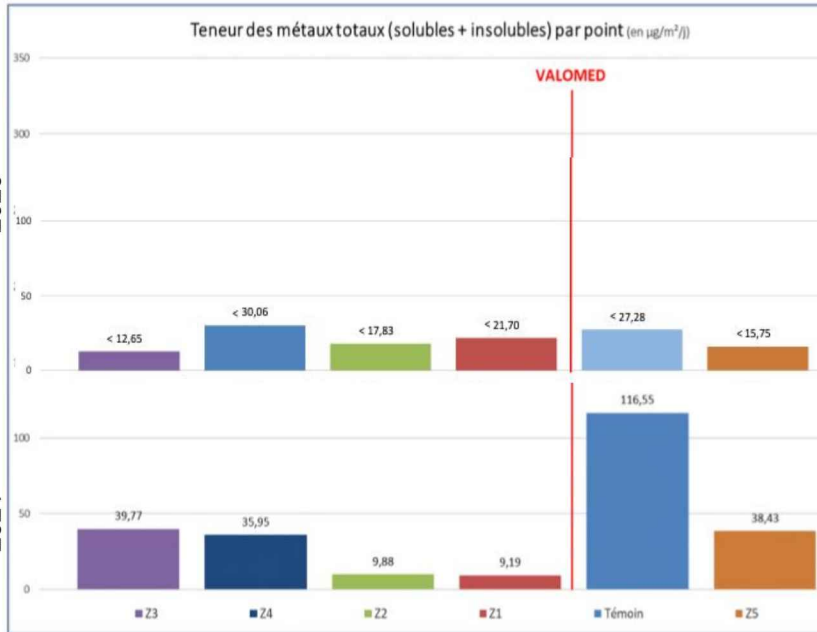


Figure 12 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différents points

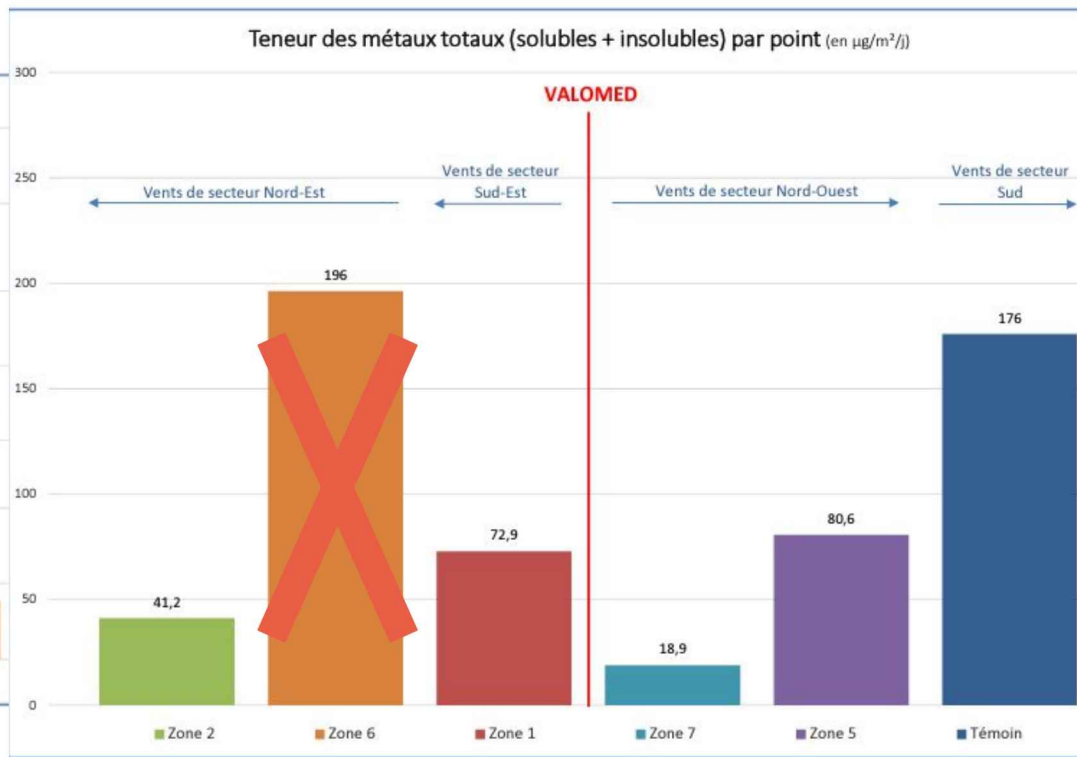


Figure 20 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différentes zones

Pas de source de pollution unique

Résultats - Métaux octobre

2020
2021

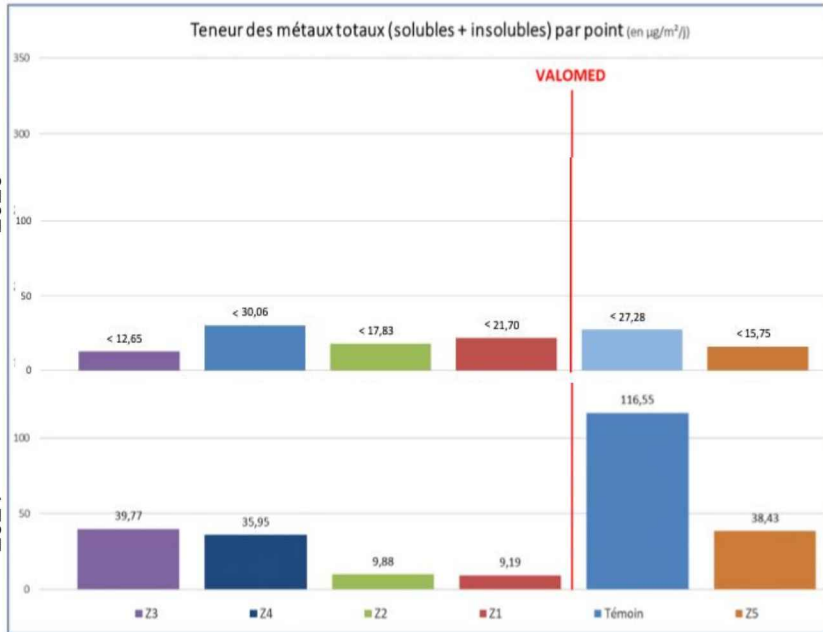


Figure 12 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différents points

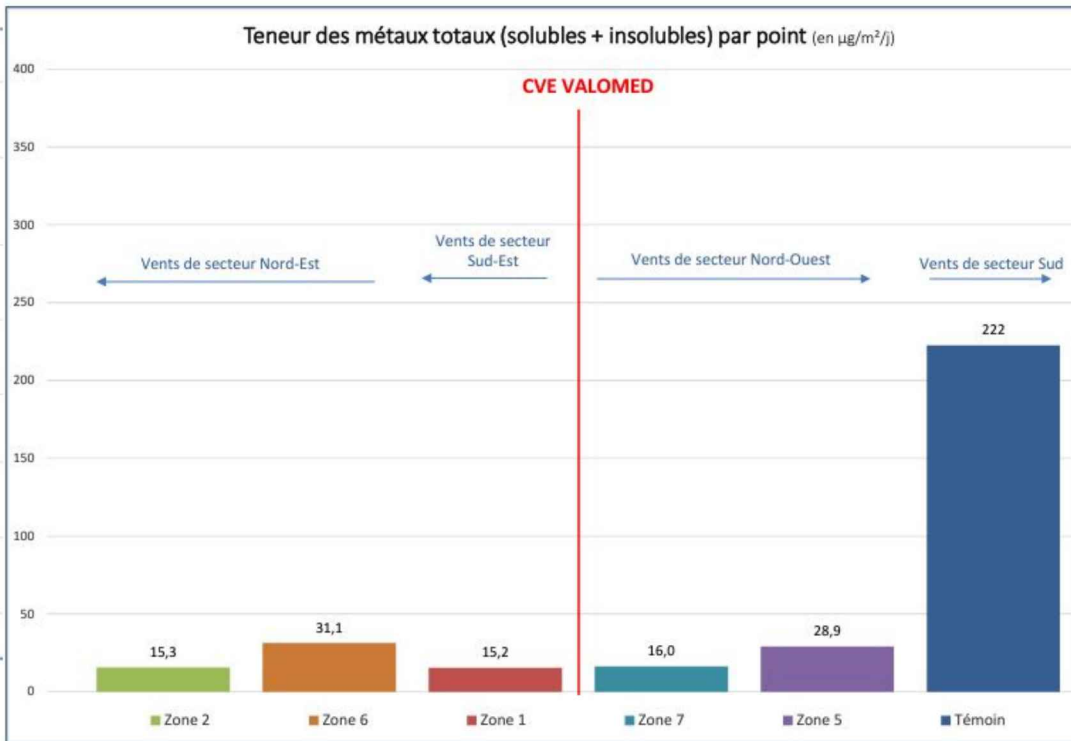


Figure 20 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différents points

Pas de source de pollution unique

Répartition des métaux 2022 mai

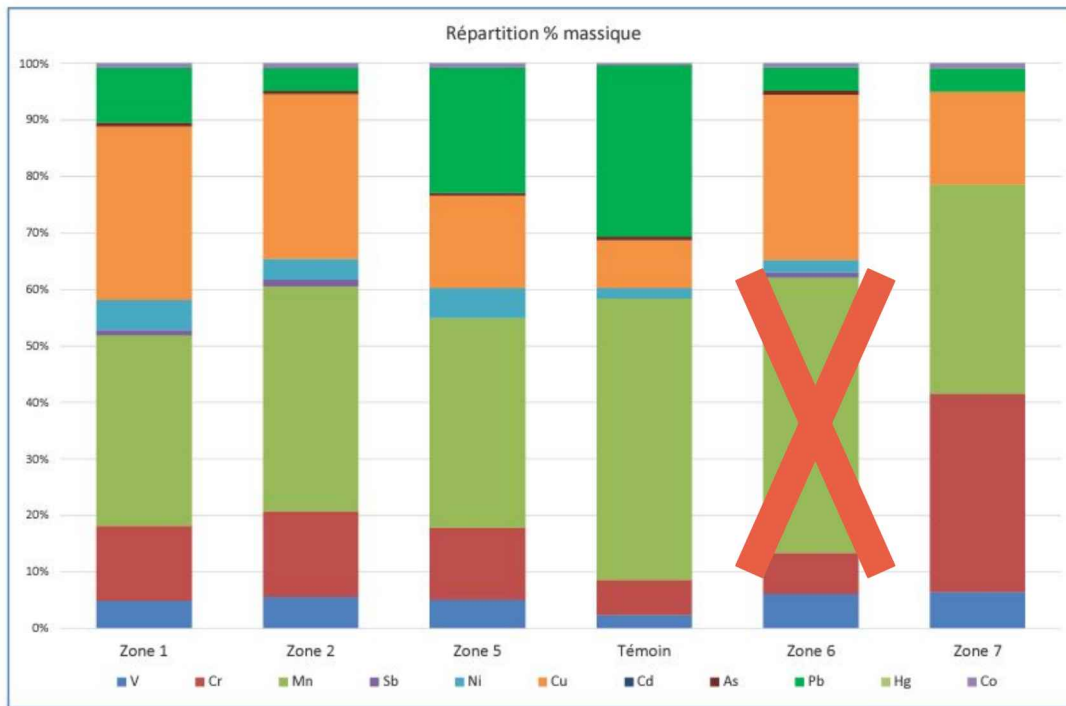


Figure 23 : Répartition en pourcentage massique des métaux lourds quantifiés

Pas de source de pollution unique

Répartition des métaux 2022 octobre

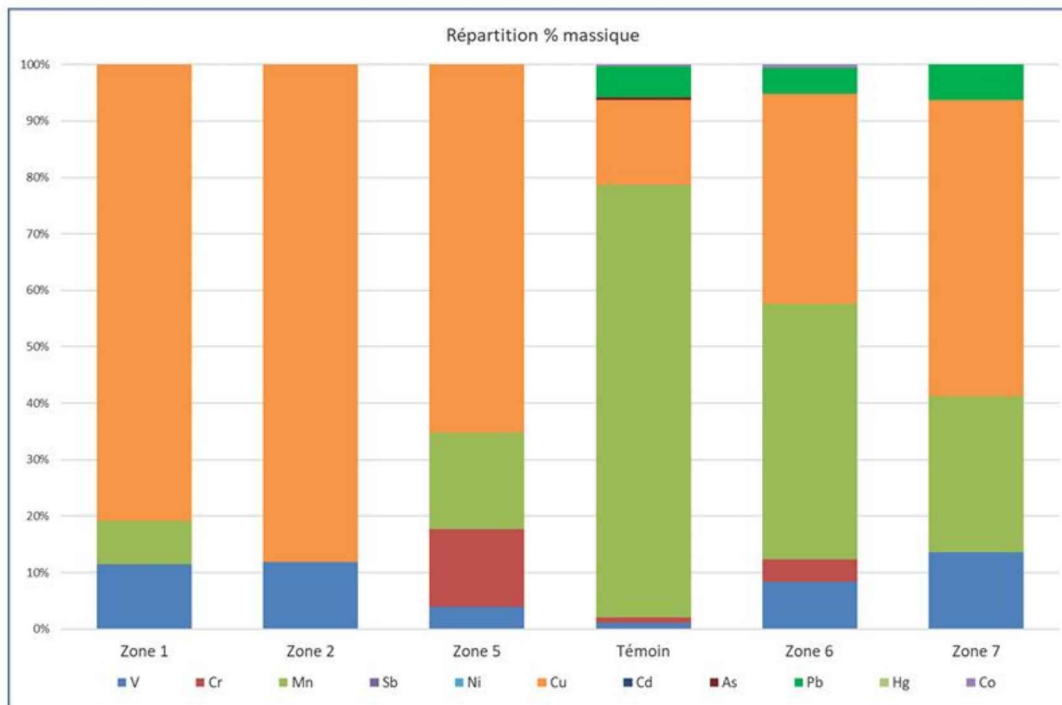


Figure 23 : Répartition en pourcentage massique des métaux lourds quantifiés

Pas de source de pollution unique

Synthèse

- ❖ Les conditions météo de la campagne sont représentatives des roses de vents des campagnes précédentes
- ❖ Les teneurs en PCDD/F sont inférieures au bruit de fond urbain en mai-juin
- ❖ Les teneurs en PCDD/F sont inférieures au bruit de fond urbain en oct-nov
- ❖ Les teneurs en métaux sont similaires sur les différents points, sauf pour le témoin, hors zone d'effet de notre site

Pas de source de pollution unique



Suivi sur les aiguilles de pin

Aiguilles de pin : campagne en Septembre 2022



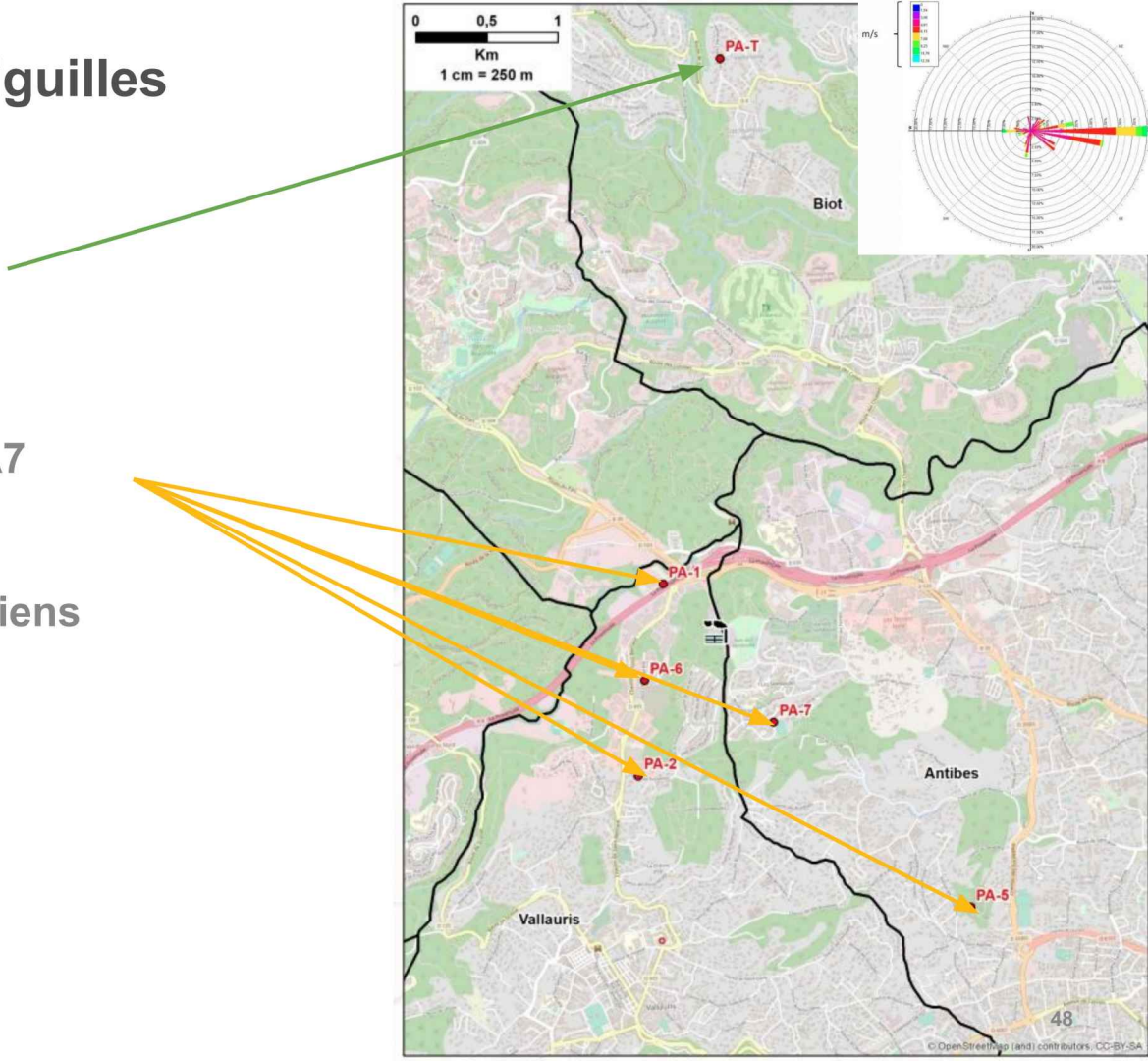
- ❖ *En 2020 : Campagne sur les lichens*
- ❖ *Les lichens poussent préférentiellement sur des arbres peu présents dans la zone d'étude = difficulté à récolter une quantité suffisante*
- ❖ Depuis 2021 : Campagne sur les **aiguilles de pin** pour les dioxines et furanes (suivi recommandations norme AFNOR NF-X-43-905)
- ❖ Depuis 2022 : ajout du suivi des métaux
- ❖ Présence importante de résineux et notamment les Pins Alep dans la zone d'étude
- ❖ Même principe d'accumulation, même interprétation

Les points de suivis Aiguilles de Pin

1 point témoin (à l'écart des vents dominants)

6 points

PA1, PA2, PA5, PA6, PA7
identiques aux points
jauges de retombées
atmosphériques et anciens
points lichens



Descriptions des points de suivi

Tableau 2 : Description des sites de prélèvements.

Site	Date	Commune	Localisation	Précision	Typologie
PA-1	08/09/22	Vallauris	Chemin du Fugulière	Entrée du parking de Leroy Merlin	Impact principal
PA-2	08/09/22	Vallauris	Chemin du Puisanton	Parking de Loxam	Impact principal
PA-5	08/09/22	Antibes	Chemin des eucalyptus	Arbres d'ornement du centre aéré les Colonnes	Impact secondaire
PA-6	08/09/22	Vallauris	Ancien chemin de Biot	Arbres du terre-plein central	Impact principal
PA-7	08/09/22	Antibes	Rue Max Jacob	Arbres du stade Paul Charpin	Impact principal
PA-T	08/09/22	Biot	Avenue des chênes verts	Arbres du terre-plein central	Bruit de fond

Tableau 3 : Distances des points de prélèvements par rapport à l'UVE.

Site	D (m)	Orientation	Altitude (m)
PA-1	510	Nord-ouest	109
PA-2	1153	Sud/sud-ouest	170
PA-5	2665	Sud-est	43

Site	D (m)	Orientation	Altitude (m)
PA-6	639	Sud-ouest	148
PA-7	760	Sud-est	107
PA-T	4049	Nord	150

Tableau 1 : Impact des vents dominants par site.

Site	Impact vent
PA-1	11,3%
PA-2	4,6%
PA-5	1,3%
PA-6	8,2%
PA-7	0,9%
PA-T	5,5%

Aiguilles de pin - Résultats des dosage de dioxines-furanes (en picogramme/g I-TEQ) avec LQ/2

Point en zone d'effet du site et dépôt le plus **haut**
=> influencé par une ou plusieurs sources locales

Site	Total (pg/g)	Total I-TEQ
PA-1	7,0005	0,1224
PA-2	2,1975	0,1113
PA-5	4,6190	0,3034
PA-6	3,1695	0,1550
PA-7	2,0920	0,1254
PA-T	4,3720	0,1671

I-TEQ le plus élevé => proportion de congénères toxiques plus importante sur ce site

- ❖ **PA2 < PA5** or, d'après les vents sur la période, PA2 est supposé être plus impacté par les vents de l'usine
- ❖ **PA6 < PA5**, or, d'après les vents sur la période, PA6 est supposé être plus impacté par les vents de l'usine
- ❖ **PA5 ≠ PA7** or, d'après les vents sur la période, PA5 est supposé être 2X plus impacté par les vents que PA7
- ❖ **Dépôt massique le plus élevé en PA1** mais **concentration < PA5** peu impacté par les vents de l'usine

Pas de source de pollution unique

Aiguilles de pins - Résultats des dosage de dioxines-furanes (en I-TEQ picogramme/g MS)

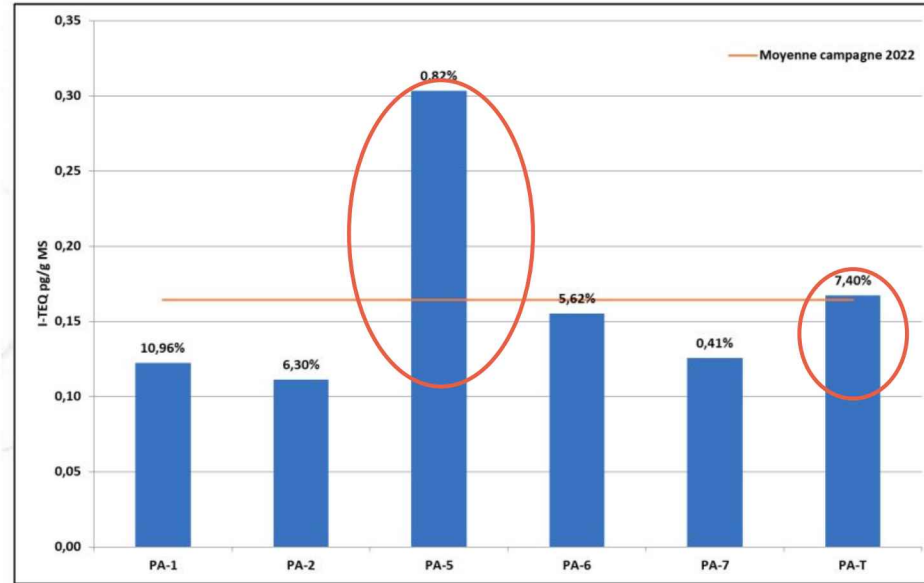


Figure 7 : Résultats des dosages de dioxines-furanes (LQ/2).

- ❖ PA5 est le plus impacté par la déposition organique, alors qu'il n'est quasiment pas exposé aux vents en provenance de l'usine.
- ❖ PA-2 est le - impacté alors que l'influence des vents est plus importante que pour plusieurs autres sites comme PA5 et PA7

Pas de source de pollution unique

Aiguilles de pin - Répartitions des 17 congénères de dioxines-furanes dans les lichens et à l'émission

Pas de corrélation nette entre profils PCDD/F dans les aiguilles de pin et à l'émission

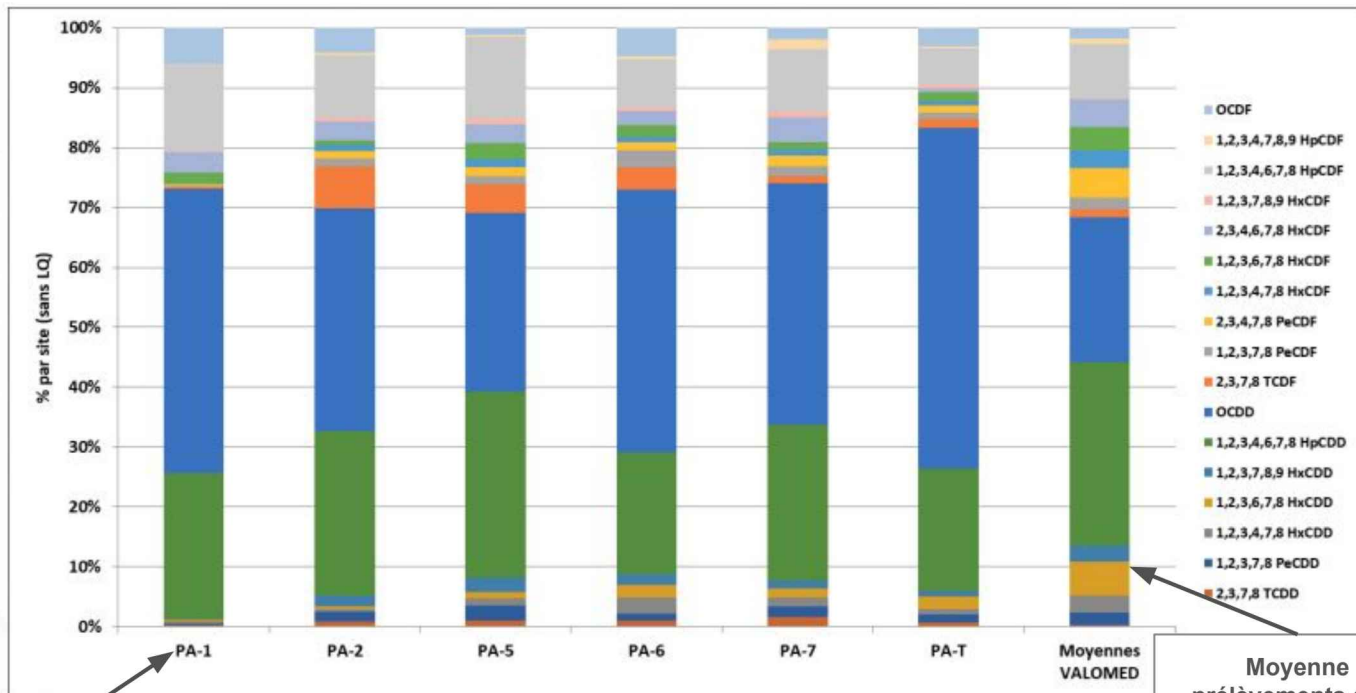


Figure 8 : Répartition des congénères (LQ/2).

Pas de source de pollution unique

Comparaison N/N-1 en dépôts et concentration

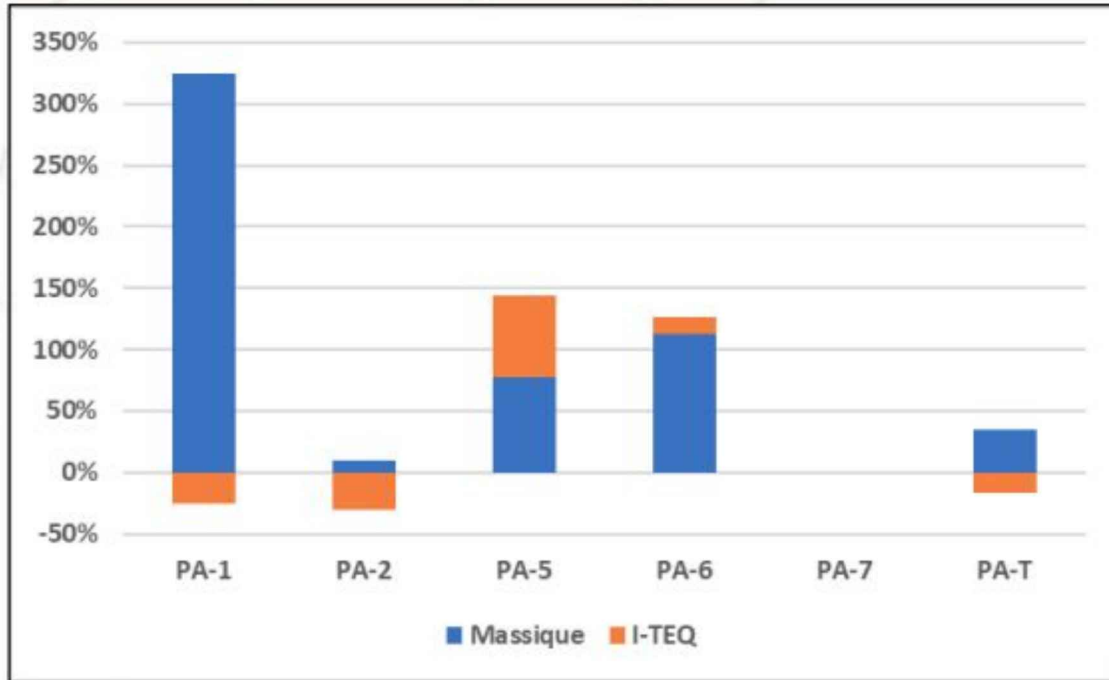
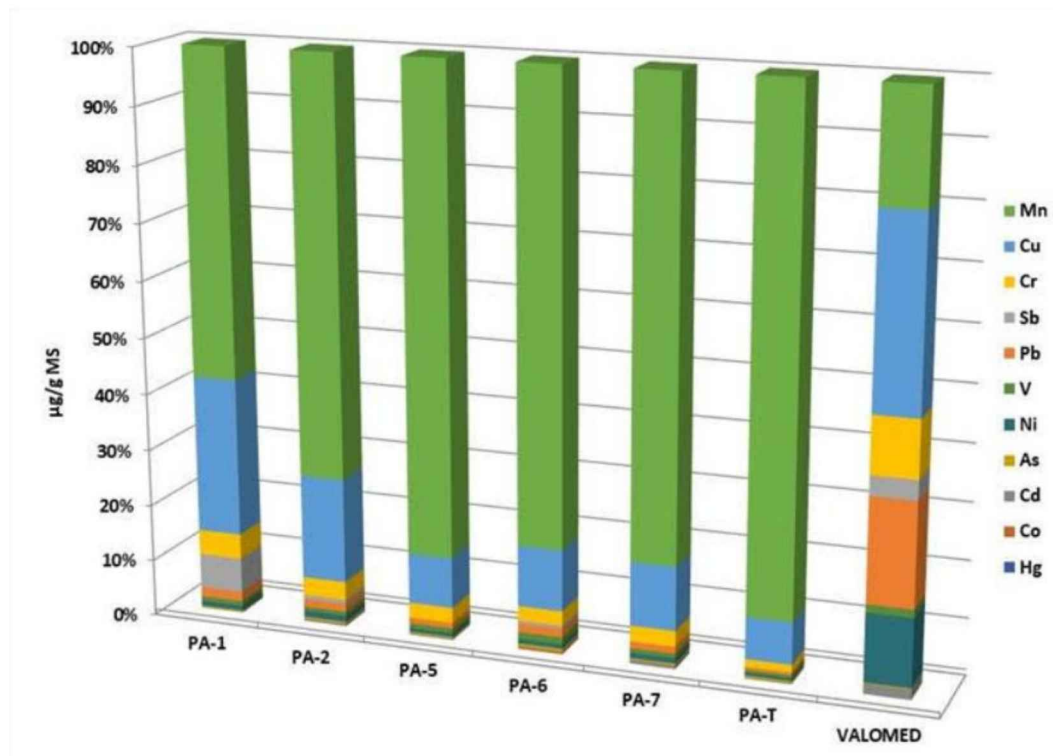


Figure 9 : Evolution N/N-1 des dioxines-furanes.

- ❖ La concentration a augmenté en PA5 alors que peu impacté par les vents de l'usine (0,8%)
- ❖ Les dépôts ont augmenté en PA1 mais pas les concentration

Pas de source de pollution unique

Aiguilles de pin - Métaux



Pas de source de pollution unique

Synthèse

- ❖ Pas d'impact quantifiable par les aiguilles de pins, vis à vis des PCDD/F et des métaux
- ❖ Les sites les plus influencés sont à proximité de d'autres sources pouvant avoir un impact : autoroute, tissu industriel
- ❖ En rapprochant les résultats métaux et composés organiques, la distance à l'usine, les vents dominants, le modèle de déposition : Valomed ne peut pas être la seule source impactant la zone d'étude – son influence n'apparaît pas non plus être prépondérante par rapport à d'autres sources que sont le trafic routier, les émissions résidentielles ou encore industrielles locales.

Pas de source de pollution unique

Merci de votre attention



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES ET DU VAR

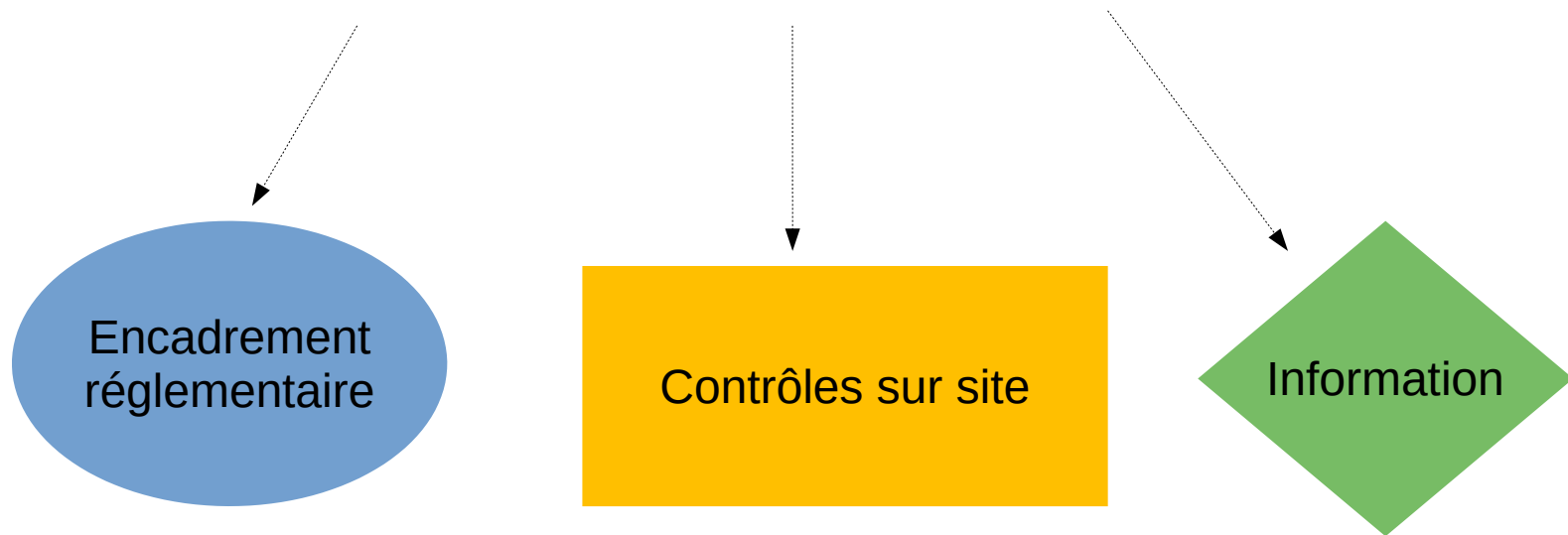
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CSS VALOMED UVE Antibes

17/11/2023

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rappel des missions de l'Inspection de l'environnement



Activités classées au titre des ICPE exercées par la société VALOMED

- USINE D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES ET AUTRES DÉCHETS ASSIMILÉS
- Site classé à autorisation: 2771. Installation de traitement thermique de déchets non dangereux
3520. Incinération ou coïncinération de déchets
- Exploitation encadrée par arrêté préfectoral du 05/09/1986 actualisée par divers APC dont le dernier du 23/11/2013 suite à une rénovation majeure des équipements du site ;
- La société est autorisée pour l'Incinération de déchets non dangereux pour une capacité de 160 000 tonnes par an (+ 5000 tonnes pour 2019 et 3000 tonnes pour 2020 => PAC) ;
- Principal enjeu : rejets atmosphériques (dioxines, Hcl...), gestion des déchets.
- Site soumis aux dispositions de la directive européenne n° 2010/75UUE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) et dite « IED »
- Site n'est pas concerné par le système d'échange de quotas CO2

Actes administratifs

- Arrêté préfectoral du 05/09/1986 actualisé par divers APC dont le dernier du 23/11/2013 suite à une rénovation majeure des équipements du site ;
 - **Dernier arrêté préfectoral en date concernant l'installation:** Arrêté préfectoral du 16 mai 2023 portant dérogation à l'interdiction de perturbation intentionnelle de l'espèce protégée Goéland leucophée au bénéfice de l'entreprise VALOMED ;
 - Arrêté ministériel du 12 janvier 2021, relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 et de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
=> engagement de mise en conformité aux MTD avant le 3 décembre 2023.
-

Dernière inspection réalisée le 30 septembre 2022

- Les thèmes vérifiés ont porté sur :
 - la prévention des nuisances sonores;
 - la protection contre la foudre ;
 - les déchets produits par l'établissement (REFIOM, mâchefers) ;
 - l'action nationale sur les déchets entrants (Contrôle sur site de 2 camions de déchets entrants;
- Bilan de l'inspection : Sur les 6 prescriptions contrôlées, l'inspection a reporté 2 constats susceptibles de suites administratives.

Suites de l'inspection

Constats susceptibles de suites :

1 - L'inspection a consulté sur le site le dernier rapport des installations protection foudre du 30/12/2021. Le rapport conclut: " En date du 29/12/2021.

L'installation de protection contre la foudre n'est pas conforme au contenu de la notice de vérification et maintenance (issu des préconisations de l'étude technique)." Le rapport fait état de 4 non-conformités.

L'exploitant possède un logiciel de suivi des non-conformités. Des actions correctives ont été engagées afin de lever les non-conformités réglementaires constatées. Au moment de l'inspection, seule la non-conformité concernant le parafoudre basse tension dont un composant reste à changer n'est pas rectifiée.

2 - Lors de la visite terrain, l'inspection constate la présence, à l'entrée du parking visiteur, d'un véhicule hors d'usage (VHU). Ce véhicule abandonné est sur cet emplacement depuis plusieurs jours, comme en témoigne l'accumulation de déchets végétaux autour de ses pneus percés.

Suite à ce constat, l'exploitant déclare avoir entamé une procédure d'enlèvement. Il a eu la confirmation de l'abandon du véhicule par son propriétaire qui est actuellement salarié du site.

Conclusion : Ces écarts à la réglementation ont été soldés par l'exploitant dans le cadre du contradictoire.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité départementale des Alpes Maritimes et du Var

Olivier ASTIER
Chef de l'unité
olivier.astier@developpement-durable.gouv.fr

Amandine CHEVILLON
Adjointe au chef de l'unité
amandine.chevillon@developpement-durable.gouv.fr

Mathieu PEGON
Inspecteur de l'environnement – Pôle Déchets / Carrières
mathieu.pegon@developpement-durable.gouv.fr

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN